



aktuell

actuel

Monatszeitschrift des OGB-L - April 2003 - N° 4

1^{er} MAI 2003
MANIFESTATION
INTERREGIONALE

Dudelange

Pour le respect
de nos droits!
Pour l'emploi!

Dudelange, Hôtel de Ville, 10h00

CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA (Lorraine)
OGB-L, FNCTTFEL, FLTL (L)
DGB (Trèves-Palatinat)

Brot, Frieden,
Freiheit in der Welt!

(Seite 4)



BRAVO EHL... continuez ainsi ...
... tout droit vers le conflit social !!! (page 6)

Sommaire

Inhalt



- 4**  **Editorial**
Brot, Frieden, Freiheit in der Welt!
- 6**  **Bravo EHL...**
continuez ainsi ... tout droit vers le conflit social !!!
- 11**  **Tagung der Exekutive**
Worauf wartet die Regierung eigentlich?
- 13**  **Tribune libre**
Erhalt der Arbeitsplätze und Verbesserung der Arbeitsbedingungen im Banksektor
- 15**  **Transport transfrontalier de valeurs**
L'OGB♦L collabore au projet de position commun
- 18**  **Sozialwahlen 2003**
Abkommen OGB♦L / LCGB
- 21**  **1er mai 2003**
Dossier (info utiles, bon de voyage...)
- 28**  **Du nouveau dans les entreprises**
Cargolux, Villeroy et Boch, Pechiney...



ACHNEIDER



1. Mai 2003

Brot, Frieden, Freiheit in der Welt!

Diese Forderung der internationalen freien Gewerkschaftsbewegung, dem IBFG, stammt aus der Zeit nach dem Zweiten Weltkrieg. Sie ist heute aktueller denn je, denn das, was nach den Weltkriegen in Europa Priorität und Hoffnung war, stellte sich sehr schnell als Illusion heraus. Zumindest für die große Mehrheit der Weltbevölkerung, die auch nach der Gründung der UNO weiterhin mörderische Kriege, Not, Armut und Hunger durchleben muss.

Die in die UNO gesetzte Hoffnung konnte demnach nur teilweise erfüllt werden. Der Irak-Krieg - nach UNO-Normen ein illegaler Krieg - hat diese Weltinstitution in eine große Krise gestürzt und sie minderjährig erklärt. Auch für die Zeit nach dem Irak-Krieg bleibt unklar, welche Rolle der UNO zugedacht wird. Vieles weist darauf hin, dass es nur eine Nebenrolle sein soll. Sie wird die Scherben, die andere hinterlassen haben, zusammenkitten müssen, derweil die Mächtigen, "die Alliierten", die politische und wirtschaftliche Macht übernehmen werden.

"Nie mehr Krieg, stattdessen Frieden!" Bleibt diese Zielsetzung nach 1945 - die einzige richtige Ausgangsbasis für eine weltweite gerechte Umverteilung vorhandener Reichtümer - auch heute bloß ein Schlagwort?

Tod und Zerstörung

Aus den angekündigten, wenigen Kriegstagen im Irak waren Wochen geworden. Die Folgen sind zur Zeit kaum übersehbar, die provisorische Bilanz lautet: Viele Tote und eine massive Zerstörung. Eine große humanitäre Katastrophe also, die wie immer Unschuldige trifft. In diesem Fall eine sowieso seit Jahrzehnten von einem mörderischen Diktator geknebelte, gefolterte und unterdrückte Bevölkerung, derweil die Machthaber des Regimes in Saus und Braus - und meistens mit der Unterstützung oder Tolerierung der Mächtigen der Welt - leben konnten.

Wir sind bereits zum Spenden aufgerufen worden. Wir werden dies für die Not leidende Bevölkerung tun, unabhängig von dem Bewusstsein, dass Milliarden Dollar in diesem mörderischen Krieg verschossen wurden, dass die Rüstungsindustrie boomt und dass die Öligiganten bereits jetzt dabei sind, die im Irak vorhandenen Öireserven untereinander aufzuteilen und sich im Vorfeld über den Profit freuen. Blut für Öl: was ist da schon ein Menschenleben - ein Zivilist, ein Soldat, oder ein an der Front getöteter Journalist - wert? Die nachhaltigen Umweltschäden werden übrigens auch tot geschwiegen.

Die Bedeutung des 1. Mai

Immer wieder unterstreichen wir, dass der 1. Mai in den über hundert Jahren seit denen er gefeiert wird, nicht an Bedeutung verloren hat. Jedes Jahr gibt es genug Gründe dafür. Die massive Beteiligung aller Bevölkerungsschichten, insbesondere der Jugend und Schüler an den Friedensmanifestationen hat unterstrichen, dass wir nicht abgestumpft, desinteressiert oder egoistisch sind. Wir lassen uns immer noch für die richtige Sache begeistern. Das ist notwendig, damit die davon ausgehenden Signale gehört werden. Der 1. Mai 2003 hat demnach eine doppelte Bedeutung obwohl der Zusammenhang eindeutig ist.

Es gilt an diesem 1. Mai einmal mehr für Frieden, Gerechtigkeit und sozialen Fortschritt zu manifestieren. Es gilt aber genauso den Mächtigen aus Politik und Wirtschaft klar zu machen, dass das durch den Krieg entstandene, schwierigere wirtschaftliche Umfeld kein Grund für Sozialabbau oder Sozialstopp ist.



John Castegnaro
Präsident

„Zusammen d'Zukunft sécheren“

Der unnötige Irak-Krieg und die Tatsache, dass er sich über Wochen erstreckte, hat die Weltwirtschaft hart getroffen. Die Folgen sind u.a., dass die EU-Kommission die Wirtschaftsprognosen für das laufende Jahr zurückgeschraubt hat. Der für Luxemburg prognostizierte Wachstum von 2% wurde auf 1,1% gesenkt, die Inflation zeigt eine leicht steigende Tendenz.

Damit bekommt das von bestimmter Seite geführte Krisengerede Antrieb. Der Umgangston in den laufenden Tripartite-Verhandlungen riskiert sich zu verschärfen und die Konsensfähigkeit, um die Weiterführung respektive Erneuerung des PAN-Gesetzes von 1999 zu erschweren. Der OGB•L und die anderen Gewerkschaften werden kämpfen müssen, um nicht in die Defensive zu geraten. Dies auch weil die politischen Signale der EU, ihrer Kommission, der verschiedenen Ministerräte weiterhin in Richtung Privatisierung von Sozialsystemen und öffentlichen Dienstleistungen gehen. In fast allen EU-Ländern wird einerseits die Axt an bewährte Sozialsysteme gelegt und werden andererseits die Manifestationen und Streiks der Gewerkschaften verstärkt. Nicht nur in Frankreich und Italien, sondern immer stärker auch in Deutschland. Ist der Irak-Krieg vorbei, wird dort der konsequent betriebene Sozialabbau im Mittelpunkt des Tagesgeschehens stehen und heftigen gewerkschaftlichen Widerstand erleben. Das ist notwendig und gleichzeitig eine Warnung an jene Kreise bei uns, die so gerne die Abbau- und Deregularisierungspolitik anderer nachahmen wollen.

Arbeitszeit-Tabu endlich aufgehoben

In unserer Tripartite wurde endlich über Arbeitszeitverkürzung als Mittel die Arbeitslosigkeit zu verhindern, gesprochen. Das, was Staatsminister Juncker als ein Konzept der Regierung (Was wohl die DP dazu sagen wird?) darstellte, ist nicht mehr und nicht weniger, als ein Teil einer jahrelangen gewerkschaftlichen Forderung nach Arbeitszeitverkürzung. Als der OGB•L vor einigen Wochen seine Forderung nach der 35-Stundenwoche erneuerte, ganz besonders im schwierigeren wirtschaftlichen Umfeld und bei wachsender Arbeitslosigkeit, wurde seitens der Politik und des Patronats, das Thema einmal mehr zum Tabuthema erklärt. Die Einsicht der Regierung - sie kommt nicht zu spät - begrüßen wir natürlich und finden uns einmal mehr in unserer Politik bestätigt. Aber noch ist es nicht so weit und der Widerstand wird groß sein.

Der anstehende große Sozialkonflikt im Spitalwesen hat u.a. als Hintergrund die Arbeitszeitorganisation für ältere Mitarbeiter. Sie soll das Krankheits- und das Invaliditätsrisiko vermindern und Arbeitsplätze schaffen. Laut PAN-Gesetz, eine vorrangige Arbeit und Verantwortung der Sozialpartner im Rahmen der Kollektivverträge. Die gefundene Lösung scheidet nun an der Sturheit einiger Direktoren und anonymer Verwaltungsratsmitglieder.

Aber auch andere Tabus gilt es zu durchbrechen. Der politische Reformstau ist riesig und die Gewerkschaften, ihre Mitglieder und Militanten warten auf das neue Kollektivvertragsgesetz, die Modernisierung des Ausschuss- und Mitbestimmungsgesetzes, die Reform der Gewerbeinspektion und damit auf mehr Demokratie in den Betrieben, auf mehr Rechte und Schutz für die Personalvertreter.

Der 1. Mai 2003 in Düdelingen hat eine ganz große Bedeutung, darum ist eine massive Teilnahme notwendig.



BRAVO EHL ...

continuez ainsi ...

L'EHL 2003 est bien lancée pour détruire tout ce que l'EHL 1995-2002 a édifié au prix d'un travail minutieux et laborieux ensemble avec l'OGB♦L et le personnel depuis le grave conflit de 1995, à savoir :



- ♦ le climat de confiance mutuelle entourant les procédures de négociation et les relations contractuelles, que sous-tendaient la volonté d'éviter tout nouveau conflit social grave !
- ♦ La reconnaissance du rôle de la convention collective, à savoir qu'il s'agit – pour les deux parties - de l'instrument le plus important et le mieux approprié pour apporter les justes réponses aux problèmes spécifiques du travail et des relations de travail dans le secteur hospitalier !
- ♦ Que la convention collective doit toujours se donner les marges de manœuvre nécessaires pour pouvoir apporter ces justes réponses.
- ♦ La reconnaissance de la spécificité des négociations, qui doivent être consacrées pour l'essentiel non seulement à l'adaptation des salaires, mais aussi à la création de conditions de travail adéquates.
- ♦ Et qu'il convient dès lors, à chaque fois, d'amener avec intelligence et doigté les parties à la convention collective à conclure les compromis nécessaires en ce sens.

Il semble que, depuis la mi-janvier, l'EHL 2003 ait perdu tout bon sens.

Les luttes de position internes, le rejet par certains directeurs des positions adoptées par l'EHL dans le cadre des négociations, les démissions (déjà intervenues ou annoncées) de membres de la délégation en charge des négociations, le malaise général dans les rangs de l'Entente, etc. ont entretemps amené l'EHL à détruire petit à petit chacun des principes de négociation fondamentaux énumérés ci-avant.

L'OGB♦L, syndicat responsable des négociations, tente depuis la mi-janvier d'empêcher ce dérapage irresponsable vers le conflit. Par des appels bien intentionnés, l'OGB♦L a essayé de convaincre l'EHL de revenir à la position qui était la sienne lors des négociations de novembre 2002.

Hélas, l'EHL a interprété comme une manifestation de faiblesse la prudence et la pondération affichées par le syndicat et le personnel hospitalier. Deuxième erreur d'appréciation de l'EHL : l'Entente semble considérer ses manœuvres rétrogrades aux tendances putschistes et l'anéantissement des résultats actuels des négociations comme une nouvelle base de négociation réaliste.



... tout droit vers le conflit social !!!

Les conventions collectives 1990-2001 ont enfin permis de stabiliser à plus long terme l'emploi et les postes de travail dans le secteur hospitalier.

L'amélioration sensible des conditions de travail et de rémunération dans le secteur hospitalier luxembourgeois, intervenue suite aux pressions exercées par l'OGB♦L, a permis à ce secteur d'éviter une crise de ses effectifs dans les années 90 et est devenue le garant par excellence de la qualité du travail en milieu hospitalier.

Le secteur luxembourgeois des soins de santé a ainsi fait l'épargne de bien des coûts improductifs !

L'OGB•L refuse en conséquence d'abandonner ce qui avait déjà été négocié en la matière avec l'EHL en 2002 :

1. le droit de ne plus travailler que le mi-temps à partir de 50 ans et, dans le même temps, d'être suffisamment assuré sur le plan matériel !
Personne ne veut travailler durant des décennies dans le secteur hospitalier pour, un jour, devoir quitter ses fonctions en raison d'une invalidité précoce, se retrouver à la merci des pressions exercées par la direction en raison de problèmes de santé et de longues périodes de maladie, ou imposer aux collègues de travail une surcharge de travail en raison d'absences pour cause de maladie. L'EHL 2002 avait bien compris cela. Pas l'EHL 2003.
2. Le droit d'interrompre sa carrière en tout ou en partie pour une durée limitée afin de permettre aux salariés – dont 80 % de femmes - de mieux harmoniser vie privée et familiale avec l'exercice à long terme de leur profession. L'EHL 2002 avait bien compris cela. Pas l'EHL 2003, car elle veut saper les résultats des négociations s'y rapportant et les revoir à la baisse.



3. L'EHL 2002 et l'OGB•L avaient convenu d'instaurer, pour toute la durée de la nouvelle convention, une "plateforme pour la reclassification des carrières", afin de définir une politique commune pour l'adaptation des carrières à l'allongement des temps de formation et à la revalorisation des diplômes décidés par la loi et de lancer des initiatives communes à l'adresse du gouvernement luxembourgeois. L'EHL 2003 veut aussi anéantir ces résultats.

Depuis le 3 avril, le personnel intervient directement dans les événements :

par le biais de piquets d'avertissement devant les établissements, les ouvriers et employés privés signifient à l'EHL qu'ils sont prêts à s'engager dans un conflit social et à partir en grève si l'EHL ne change pas d'avis ! C'est à l'EHL qu'il revient de mettre un terme à la crise à la table des négociations.



L'OGB•L salue l'existence du front syndical uni OGB•L / LCGB contrairement au patronat divisé et la priorité absolue accordée par les deux syndicats à la défense commune des intérêts du personnel, et ce malgré le fait que 2003 soit année d'élections sociales.

L'OGB•L exige la poursuite d'une politique tarifaire et du personnel progressiste !

Piquets d'avertissement devant divers établissements hospitaliers



BRAVO EHL ...**weiter so ...**

Die EHL 2003 ist im Begriff all das zu zerstören, was die EHL 1995-2002 mit der Gewerkschaftsbewegung des Personals seit dem schweren Konflikt 1995 in mühseliger Kleinstarbeit aufgebaut hatte:



- ◆ Die auf gegenseitiges Vertrauen beruhenden Verhandlungs- und Vertragsbeziehungen, die von der Erkenntnis geprägt waren, es nicht erneut zu einem schweren Sozialkonflikt kommen zu lassen!
- ◆ Die Erkenntnis, dass der Kollektivvertrag für beide Seiten das wichtigste und das geeignetste Instrument ist, um die richtigen Antworten auf die besonderen Probleme der Arbeit und der Arbeitsbeziehungen im Spitalsektor zu geben!
- ◆ Dass der Kollektivvertrag sich stets die entsprechenden eigenen Spielräume geben muss, um diese richtigen Antworten geben zu können.
- ◆ Und, dass diese Spielräume auf eine intelligente Art und Weise und mit dem notwendigen Fingerspitzengefühl in den Verhandlungen zwischen Vertragspartnern auszuloten sind.
- ◆ Die Erkenntnis, dass sich die Verhandlungen neben der Lohnbildung, vor allem dem Aufbau angepasster Arbeitsbedingungen zu widmen haben.
- ◆ Und es deshalb jeweils notwendig ist, die dazu erforderlichen Kompromisse zwischen den Verhandlungspartnern mit Intelligenz und Fingerspitzengefühl herbeizuführen.

Die EHL 2003 ist seit Mitte Januar aber scheinbar von allen guten Geistern verlassen.

Interne Positionskämpfe, das Auflehnen einiger Direktoren gegen die eigenen Verhandlungspositionen, Rücktritte (bereits erfolgt oder sich ankündigend) von Mitgliedern der Verhandlungsdelegation, allgemeines Unbehagen in den Reihen der Organisation usw. haben mittlerweile dazu geführt, dass die EHL jedes der oben genannten Prinzipien der Verhandlungsbeziehungen Schritt für Schritt zerschlägt.

Der verhandlungsführende OGB♦L hat seit Mitte Januar versucht, dieses verantwortungslose Abdriften in den Konflikt zu verhindern. Mit wohlgemeinten Appellen hat der OGB♦L versucht, die EHL zu überzeugen, auf ihre Verhandlungspositionen von November 2002 zurückzukehren.

Die EHL hat aber das besonnene Verhalten der Gewerkschaftsseite und des Spitalpersonals als Schwäche missverstanden! Zweite Fehleinschätzung der EHL: Die EHL scheint ihren putschartigen Rückschritt und ihr destruktives Zerstören der bereits erzielten Verhandlungsergebnisse als realistische neue Verhandlungsgrundlage zu betrachten.

...und voll in den Sozialkonflikt hinein !!!



Das Personal bleibt aufgrund der Kollektivverträge 1990-2001 endlich länger in seinem Beruf und im Spitalsektor tätig.



Die unter dem Druck des OGB♦L durchgeführte konsequente Aufwertung der Arbeits- und Lohnbedingungen im Spitalsektor hat dem luxemburgischen Spitalsektor in den 90-er Jahren nicht nur eine Personalkrise erspart, sondern sie ist zu einem unersetzlichen Motor der Leistungsqualität der Arbeit im Spitalwesen geworden.

All dies hat dem luxemburgischen Gesundheitswesen viele unproduktive Kosten erspart!

Der OGB♦L rückt deshalb nicht von dem ab, was diesbezüglich mit der EHL 2002 bereits verhandelt worden war:

1. das Recht ab dem 50. Lebensjahr nur noch halbtags zu arbeiten und gleichzeitig materiell ausreichend abgesichert zu sein!
Man arbeitet nicht Jahrzehnte lang im Spitalsektor, um dann als Frühinvalide auszuschneiden oder um dann aufgrund von gesundheitlichen Problemen und längeren Krankenperioden, dem negativen Druck von

Direktionen ausgeliefert zu sein bzw. den Arbeitskollegen durch krankheitsbedingte Abwesenheit die Last der Arbeit zu erschweren. Die EHL 2002 hatte dies verstanden. Die EHL 2003 nicht mehr.

2. Das Rechte für eine bestimmte Zeit, teilweise oder ganz, den Beruf zu unterbrechen, um den Arbeitnehmern, zu 80% Frauen, die Möglichkeit zu geben, ihr Familien- und Privatleben besser mit der langfristigen Ausübung des Berufs zu harmonisieren. Die EHL 2002 hatte dies verstanden. Die EHL 2003 nicht mehr, da sie die diesbezüglichen Verhandlungsergebnisse aufweichen und nach unten revidieren will.
3. Die EHL 2002 und der OGB♦L waren sich eins, dass während der Laufdauer des neuen Vertrags eine "Plattform für die Neueinstufung der Laufbahnen" eingerichtet werden soll, um eine gemeinsame Politik für die Anpassung der Laufbahnen an gesetzlich verlängerte Ausbildungszeiten und die höhere Einstufung der Diplome festzulegen und gemeinsame Initiativen gegenüber der luxemburgischen Regierung zu unternehmen. Die EHL 2003 will auch dieses Resultat liquidieren.

Das Personal greift seit dem 3. April direkt in das Geschehen ein:

Mit Aktionen vor den Betrieben warnen die Arbeiter und Privatbeamten die EHL, **dass das Personal bereit ist, in den sozialen Konflikt und in den Streik zu treten, falls die EHL sich nicht eines Besseren besinnt: es ist die EHL, die am Verhandlungstisch der Krise ein Ende setzen muss.**

Der OGB♦L begrüßt es, dass im Gegensatz zum Patronat eine einige Gewerkschaftsfront von OGB♦L und LCGB steht, und dass trotz Sozialwahljahr für beide Gewerkschaften der gemeinsame Kampf für die Sache des Personals den absoluten Vorrang hat.

Der OGB♦L fordert die Fortsetzung der fortschrittlichen Vertrags- und Personalpolitik.



Tagung der OGB♦L Exekutive vom 31. März 2003

Worauf wartet die Regierung eigentlich?

Seit Wochen verschleppt die Regierung wichtige Dossiers: angefangen von der sogenannten Lex-Greenpeace, dem Artikel 442.-1. des Strafgesetzbuches, über die Situation im Hoch- und Tiefbau bis hin zu den Konkursen, fällt die dramatische Abwesenheit von gesetzgeberischen Initiativen auf. Insbesondere beim letzten Punkt, also den Konkursen, ist höchster Handlungsbedarf (*) angesagt. Auch das Patronat hat inzwischen eine dem OGB♦L sehr ähnliche Position angenommen und verlangt aufgrund der riesigen Ausfälle für die Beschäftigten, den Staat und die Sozialversicherungen sowie dem unverkennbaren Domino-Effekt auf die Zulieferer der zahlungsunfähigen Betriebe, unverzügliche Reformen.

Aufgrund dieser Entwicklung bedauert die Exekutive umso mehr, dass der Staatsminister in anderen Bereichen vor den Wagen läuft, zuletzt geschehen anlässlich der Tripartite vom 26. März. Bei deren Abschluß wurde entgegen den Gepflogenheiten Stillschweigen über die Arbeiten der Dreierkonferenz zu behalten, verkündet, dass die Arbeitszeitverkürzung von der Regierung im aktuellen wirtschaftlichen Kontext nun als adäquates Mittel zur Verhinderung der Arbeitslosigkeit und dem Erstellen von Sozialplänen angesehen wird.

Die OGB♦L-Exekutive begrüßt diesen Vorschlag grundsätzlich, dies umso mehr als die Regierung nun vorbehaltlos in die Diskussion hineingeht und das Tabu-Thema Arbeitszeitver-

kürzung entmystifiziert wurde. Obwohl der Regierungsvorschlag zum Teil identisch mit einer jahrelangen OGB♦L-Forderung ist, so bleibt dennoch zurückzubehalten, dass durch das Vorpreschen des Staatsministers die Arbeiten der Tripartite riskieren hypothekiert zu werden.

Dabei hat die Arbeitszeitverkürzung, wie vom OGB♦L gefordert, viele Kompetenzen - diese reichen von der Humanisierung der Arbeitswelt bis hin zum Erhalt und dem Schaffen von Arbeitsplätzen - und es wäre bedauernd, dass die wichtigen Diskussionen zur Lösungsfindung nun beeinträchtigt wären(*).

Weiter befasste sich die OGB♦L Exekutive mit der Vorbereitung der im November stattfindenden Sozialwahlen, der praktischen Umsetzung des Horeca-Gesetzes, den neuen Arztтарifen sowie den gescheiterten Verhandlungen zu einer Neugestaltung der Ladenöffnungszeiten. Die Exekutive erneuerte auch ihre Kritik an der Einführung des gebührenpflichtigen Parkens in den hauptstädtischen Industriezonen.

* Stand der Konkurse zum 27. März 2003 (laut OGB♦L-Erhebungen): 146 Faillites / 342 Betroffene (211 Einheimische und 121 Grenzgänger)

(*) Neue Ladenöffnungszeiten

Einige Tage später kam es dennoch zu einem Durchbruch in dem Dossier und ein Abkommen zwischen der Handelskonföderation CLC und den Gewerkschaften OGB♦L und LCGB wurde unterzeichnet. Nachstehend veröffentlichen wir die beiden wichtigsten Auszüge aus dem Text:

... concernant l'ouverture des magasins:

La CLC sollicitera auprès du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme une dérogation temporaire à l'article 3 de la loi du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat afin de pouvoir porter l'heure de fermeture à 20.00 heures

- les 28 mai, 14 août et 31 octobre 2003 (veilles de jours fériés)

- les samedis du 19 avril, 7 juin et 21 juin 2003

- quatre autres samedis, avec la réserve que deux samedis seulement se situeront en décembre

... concernant les compensations

... La CLC demandera aux commerces qui profiteront de cette autorisation

- de payer aux salariés concernés une majoration sur salaire de 30% pour les heures prestées après 18.00 heures les jours précités

- de fermer leurs magasins à partir de 16.00 heures les 24 et 31 décembre 2003.

Das Abkommen wurde von Auchan, Cora und Markant Luxemburg sowie der Cactus- und der Courthéoux-Match Gruppe bindend mit unterzeichnet.

OGB♦L und LCGB werden in den nächsten Woche in einer Informationskampagne näher auf die Aspekte des neuen Abkommens eingehen.



Le Ministre du travail reçoit l'OGB♦L

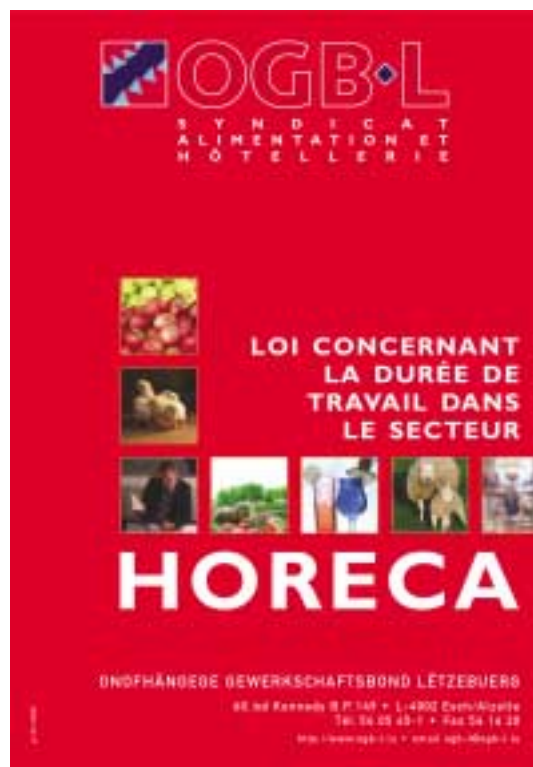
En date du 26 mars 2003, à la demande de l'OGB♦L, une entrevue a eu lieu avec le Ministre du Travail, Monsieur François Biltgen.

À cette réunion ont participé Madame Marianne Welter et Monsieur Paulo Finzy de l'Inspection du Travail et des Mines. La délégation de l'OGB♦L, composée de Messieurs John Castegnaro, Carlos Pereira, Romain Daubenfeld et Eduardo Dias, a soulevé plusieurs problèmes relatifs à la mise en pratique de la nouvelle loi Horeca.

1. Sur proposition de l'OGB♦L, une réunion de concertation entre tous les acteurs du secteur aura lieu la première semaine du mois d'octobre 2003.
2. Une réunion technique se tiendra au mois de juillet 2003.
3. Il a également été retenu de développer une campagne d'information auprès des employeurs et des salariés sur les nouvelles conditions de travail entrées en vigueur, partiellement, au 1er janvier 2003.

Cette réunion entre l'OGB♦L et le Ministre du Travail s'est déroulée dans une ambiance fort constructive et pourra avoir des effets bénéfiques pour le dialogue social nécessaire entre les partenaires sociaux.

À ce titre, l'OGB♦L appelle les responsables de la Fédération patronale, HORESCA, à prendre ses responsabilités et à finalement s'asseoir à la table des négociations pour aboutir à une convention collective pour le secteur.



Brochure disponible sur demande.

Nouvelle législation en matière d'invalidité

La réponse du Premier Ministre

Suite aux problèmes rencontrés dans la pratique dans le cadre de l'application de la nouvelle législation en matière d'invalidité, l'OGB♦L s'était adressé en date du 19 février 2003 au Premier Ministre pour demander une entrevue à ce sujet.

Dans sa lettre du 7 avril 2003, le Premier Ministre nous informe que ...

" ... Prenant référence à votre lettre du 19 février 2003 concernant la nouvelle législation en matière d'invalidité, je puis vous informer que je m'en suis entretenu avec Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale et Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi qui travaillent de concert sur une amélioration de sa mise en oeuvre.

Alors qu'il s'agit là d'une tâche complexe, nous avons convenu d'un délai de six semaines pour l'accomplir, après quoi nous allons revenir sur votre demande de fixer une entrevue commune."

Donc, affaire à suivre !!



Brochure disponible sur demande.



Armand Drews
Präsident des Syndikats Banken und
Versicherungen des OGB♦L

Erhalt der Arbeitsplätze und Verbesserung der Arbeitsbe- dingungen im Banksektor

Der Banksektor, bislang Luxemburgs ökonomischer Paradeplatz, ist ins Gerede geraten. Kaum ein Tag vergeht, an dem nicht irgendein Finanzinstitut Probleme anmeldet, Erwartungen dämpft, Sparmaßnahmen ankündigt, einen Sozialplan ausarbeitet, Beschäftigte entläßt oder sie in den frühzeitigen Ruhestand schickt.

Wir haben es schon mehrmals gesagt und wir bleiben dabei: Das wirtschaftliche Umfeld ist auch für die Banken schwieriger geworden, dennoch machen die meisten Finanzinstitute in Luxemburg immer noch beträchtliche Gewinne.

Es besteht also kein Anlass für sozialen Abbau oder gar für Entlassungen. Dennoch werden immer mehr Sozialpläne im Banksektor aufgestellt - in der Regel ohne Beteiligung der repräsentativen Gewerkschaften -, dies mit dem eindeutigen Ziel, Personal abzubauen und so die Kosten zu senken.

Die Reduzierung der Kosten - und das sind in diesem Fall immer die Personalkosten - ist für die meisten Banken ein Ziel, das unabhängig von der konjunkturellen Entwicklung eigentlich immer auf der Tagesordnung steht.

Denn "nur" anständig Gewinne einzufahren reicht oft nicht aus. Nach den traumhaften Profiten der letzten Jahre können sich offensichtlich viele nicht damit abfinden, dass sich die Lage im Banksektor nun normalisiert hat. Wenn das Geschäft nicht mehr so toll boomt, dann muss eben die "shareholder value" auf Kosten der Beschäftigten hochgepusht werden.

Und so kommt es, dass zwar in vielen Banken immer noch Überstunden geleistet werden müssen, dass aber gleichzeitig über "freiwillige" Abgänge Personal eingespart wird oder über Sozialpläne und individuelle Entlassungen Arbeitsplätze vernichtet werden.

Dadurch werden die Arbeitsbedingungen der Beschäftigten erheblich verschlechtert. Der Druck wächst, viele klagen über unerträglichen Stress, der oft auch krank macht. Dazu kommt noch, dass in vielen Fällen Überstunden nicht bezahlt werden. Auch die im Zusammenhang mit dem "horaire mobile" eingerichteten Zeitkonten funktionieren nicht, geleistete Arbeitsstunden verschwinden einfach und werden in keiner Form vergütet.

Die Einsparung von Personal macht sich an allen Ecken und Enden bemerkbar, das Arbeitspensum, das immer noch zunimmt, ist für die Beschäftigten kaum noch zu bewältigen. Anstatt aber neues Personal einzustellen, greifen viele Ban-

ken lieber auf die Dienste von so genannten Interimsfirmen zurück. So werden immer mehr Arbeitsplätze ausgelagert.

Der OGB♦L hatte seine Ablehnung gegen den letzten Kollektivvertrag im Banksektor u. a. auch mit dem Argument begründet, dass dieses Abkommen keinerlei qualitative Maßnahmen zur Absicherung der Arbeitsplätze und zur Verbesserung der Arbeitsbedingungen enthalte. Die Entwicklung hat uns leider recht gegeben. Der Kollektivvertrag, der zwischen Aleba und ABBL ausgeheckt wurde, hat keinen einzigen Arbeitsplatz sicher gemacht.

Unsere Gewerkschaft hat immer wieder unterstrichen, dass die Verkürzung der Arbeitszeit ein wichtiges Mittel sei, um gegen den zunehmenden Abbau der Arbeitsplätze sowie die Verschlechterung der Arbeitsbedingungen vorgehen zu können. Anlässlich der letzten Tagung der nationalen Tripartite hat der Arbeitsminister gemeint, ehe man über Arbeitszeitverkürzung rede, müssten zuerst die Zähler bei der Arbeitszeit auf Null gestellt, also zunächst die vielen Überstunden abgebaut werden.

Dann fordern wir den Arbeitsminister auf, in dieser Angelegenheit auch seine Verantwortung zu übernehmen und die Gewerbeinspektion anzuweisen, solchen Unternehmen, die Sozialpläne ausarbeiten und zugleich Überstunden fahren, künftig kräftig auf die Finger zu klopfen.

Bei der gleichen Gelegenheit könnte man dann auch Maßnahmen gegen jene Banken ergreifen, die ganz bewusst die Gesetzgebung über kollektive Entlassungen unterlaufen, indem sie "tröpfchenweise" Leute auf die Straße setzen.

Der OGB♦L für seinen Teil ist dabei, die Verhandlungen für die Erneuerung des Kollektivvertrags für die Beschäftigten des Banksektors für Ende des Jahres vorzubereiten. Dabei werden wir der Absicherung der Arbeitsplätze und der Verbesserung der Arbeitsbedingungen Priorität einräumen.

Die Zeiten sind schwierig geworden. Das bedeutet, dass wir uns auf eine noch härtere Gangart einstellen müssen und uns keinerlei Entgegenkommen von Seiten des Bankenpatronats erwarten können. Das bedeutet aber auch, dass es keinen Spielraum mehr für Täuschungsmanöver gibt.

Jeder muss eindeutig Farbe bekennen und deutlich zeigen, auf wessen Seite er steht.



Baisse du taux de référence sur les prêts hypothécaires

L'OGB♦L obtient gain de cause

Suite aux diverses démarches de l'OGB♦L/SBA auprès du Ministère des Finances et des responsables de différents partis politiques, en matière d'abaissement du taux de référence légal servant à l'imposition de l'avantage en nature lié aux prêts hypothécaires accordés aux employés du secteur financier, le Ministre des Finances a finalement réduit le niveau dudit taux d'intérêt de référence.

En effet, selon le règlement grand-ducal du 21 mars 2003, le taux prévu aux articles 1er, 2 et 4 du règlement grand-ducal du 28/12/1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts) est remplacé par le taux de 3,5%. On se rappelle que le taux de référence appliqué jusqu'à présent au calcul de cet avantage était fixé à 5,5% alors que le taux hypothécaire « du marché » pratiqué par les banques avec leur clientèle privée était déjà largement inférieur.

L'OGB♦L/SBA salue par conséquent l'adaptation et la révision du taux de référence légal au taux du marché actuel et se félicite d'avoir obtenu gain de cause dans l'intérêt des salariés de la Place financière.



Département des Travailleurs Handicapés

Die volle Integration der Behinderten in die Gesellschaft verwirklichen

Die Abteilung „Behinderte Arbeitnehmer“ im OGB♦L traf sich am 26. März 2003 mit Arbeits- und Beschäftigungsminister François Biltgen und seinen Mitarbeitern Jeannot Berg und Carlo Mreches, um sowohl die Abteilung vorzustellen als auch ihr Programm, ihre Sorgen, Ansprüche und Erwartungen zu unterbreiten.

Dabei strich die von den Präsidenten Joël Delvaux und John Castegnaro angeführte Delegation hervor, dass viel Positives in der Zwischenzeit erreicht wurde, vieles zu tun bleibt und die begonnenen Anstrengungen auch über das europäische Jahr 2003 von Personen mit einer Behinderung weitergeführt werden müssen.

In dem Sinne unterbreitete der OGB♦L konkrete Vorschläge, auch solche einer professionellen Begleitung innerhalb des OGB♦L.

Der Minister und der OGB♦L stimmten darin überein, dass das übergeordnete Ziel aller Anstrengungen die volle Inte-

gration der Behinderten in die Gesellschaft und damit den allgemeinen Arbeitsmarkt, sowohl im öffentlichen als im privaten Sektor ist. Dazu gehört neben gesetzlichen Vorschriften und Strafbestimmungen vorrangig die Solidarität und Bereitschaft Privater und Öffentlicher Arbeitgeber, Behinderte in ihre Betriebe zu integrieren. Die OGB♦L - Delegation drückte ihre Hoffnung aus, dass das schwierige wirtschaftliche Umfeld und wachsende Arbeitslosigkeit nicht die Behinderten zu den ersten Opfern der Einstellungs - resp. Entlassungspolitik machen.

Arbeitsminister und OGB♦L vereinbarten den Dialog und die Zusammenarbeit konkret auf der Ebene der Zuständigkeit des Arbeits- und Beschäftigungsministeriums aber auch im Verbund mit anderen zuständigen Ministerien weiterzuführen. Dies gilt besonders für eine permanente Sensibilisierungs- und Mobilisierungsarbeit, um die Kohäsion der luxemburgischen Gesellschaft zu gewährleisten indem Gleichberechtigung verwirklicht und Ausgrenzung unmöglich gemacht wird.



Léon Jenal
Syndicat Services et Energie

L'OGB♦L participe à la préparation du projet de position d'UNI-Europa

Transport transfrontalier de valeurs

Le 12 avril a eu lieu une conférence internationale sur l'harmonisation de la législation en matière de **transport transfrontalier de valeurs** à Athènes (Grèce) lors de laquelle l'OGB♦L était représenté par son secrétaire syndical Léon Jenal, responsable du secteur Sécurité Privée.

Contexte

L'harmonisation des législations gouvernant le secteur de la sécurité privée est un thème important du dialogue social de la **COESS (Fédération Patronale Européenne)** et d'**UNI-Europa (Fédération Syndicale Européenne)**. En effet, sur ce sujet, 2 textes conjoints ont été adoptés dans le cadre du dialogue social, le premier, à Londres, en 1994 et le second, à Bruxelles, en décembre 2001. Suite à l'adoption de ce dernier texte, il a été décidé de constituer, dans le cadre du comité de dialogue social sectoriel, un groupe de travail (dans lequel l'OGB♦L participe activement) destiné à poursuivre le travail sur l'harmonisation des législations. Il a déjà été convenu entre la COESS et UNI-Europa que le secteur du transport de valeurs fera l'objet d'un travail particulier dans le cadre du groupe de travail "harmonisation des législations".

Nécessité de disposer d'éléments comparatifs

Les disparités importantes qui subsistent au niveau de la législation et des pratiques entre les Etats membres de l'Union européenne ont été largement mises en évidence. Or, aucune analyse européenne détaillée et systématique n'a été réalisée sur ce sujet, de même aucun échange structuré d'informations et expériences n'a été organisé dans ce secteur. De plus, l'absence de statistiques fiables en matière d'attaques de fourgons pose également de nombreux problèmes.

Définition du champ de l'harmonisation

Le secteur du transport de valeurs recouvre une série d'activités qui peuvent être régies par des réglementations nationales différentes. Dans le cadre d'une harmonisation européenne, il conviendrait de préciser le champ des activités visées et de désigner les interlocuteurs compétents en la matière.

Le niveau de l'harmonisation

Dans les pays connaissant des normes élevées, les clients importants du transport de valeurs (banques, commerces, etc.), se plaignant du coût élevé du service par rapport à

d'autres pays européens, font pression pour diminuer le coût et par conséquent les normes s'appliquant au transport de valeurs.

Il convient de signaler que si ces pays connaissent des normes élevées en ce qui concerne cette activité, celles-ci ne sont pas le fruit du hasard. C'est suite à des attaques répétées avec une violence grandissante, suite aussi à des mouvements de grève importants qui ont suivi ces agressions, que les gouvernements, en accord avec toutes les parties intéressées, ont décidé de définir ces normes au niveau actuel.

Il est important de savoir qu'au niveau national luxembourgeois, un règlement ministériel est en voie d'être finalisé pour le Grand-Duché à ce sujet.

Pour l'ensemble des travailleurs de ce secteur, le premier objectif d'une harmonisation européenne des règles qui s'appliquent au secteur du transport de valeurs est de garantir partout en Europe un niveau de sécurité maximal pour les travailleurs de ce secteur.

Dans ce contexte, l'OGB♦L se prononce donc clairement en faveur d'un ensemble de règles minimales sur base des niveaux les plus élevés autrement dit pour une harmonisation "vers le haut", qui garantissent une sécurité maximale des travailleurs. Si l'harmonisation ne signifie pas la simple reconnaissance des législations nationales, elle doit néanmoins tenir compte des spécificités nationales, ce qui relève actuellement d'une activité purement nationale qui doit continuer à être régie par les règles nationales.

☞ Respect des législations relatives aux Licences et Autorisations

Le transport de fonds entre Etats membres doit être effectué exclusivement par le secteur de la sécurité. Les entreprises actives dans ce secteur devant remplir les conditions imposées par les réglementations nationales en vigueur en vue d'obtenir les licences et autorisations nécessaires.

Les critères pour obtenir ces autorisations doivent être appliqués de manière stricte. Le recours à la sous-traitance doit être interdit.





☞ **Limitation du transport de valeurs pendant la nuit**

Sur base des expériences acquises suite aux attaques de fourgons, le transport des valeurs entre 22 heures et 6 heures a été interdit dans de nombreux pays.

Dans le cadre d'une harmonisation européenne, il convient d'interdire au maximum le transport de valeurs pendant la nuit. En effet, le risque d'attaque pendant la nuit est plus grand. De plus, les transporteurs plus fatigués pendant la nuit sont moins vigilants. En outre, en cas d'attaque, les dispositifs de soutien aux transporteurs sont moins opérants la nuit.

☞ **Équipement de protection individuelle**

Des normes européennes doivent être définies en ce qui concerne l'équipement de protection individuelle. Parmi ces équipements : le gilet pare-balles et l'arme.

On estime que le caractère dissuasif de l'arme, notamment vis-à-vis de la petite délinquance a fait ses preuves et qu'il faut dès lors armer les convoyeurs dans les pays où l'armement est actuellement prévu. Dans les pays où l'arme est interdite, celle-ci sera placée dans un coffre à l'intérieur du véhicule. Les convoyeurs seront munis d'une carte européenne d'identification de porteur d'armes à feu. Tout port d'arme doit faire l'objet d'une formation sérieuse préalable qui conditionne l'obtention d'un permis. Une formation de 40 heures sera obligatoire ainsi qu'un recyclage trimestriel de tir.

Excepté dans les pays où l'arme n'est pas autorisée, les convoyeurs seront équipés de gilet pare-balles. Ces gilets pare-balles devront être capables de résister au minimum aux projectiles de niveau 3 tels que définis par la norme ISO 14876-2, tout en étant facilement portable en en diminuant le poids.

La fourniture de l'équipement de protection individuelle est à charge de l'entreprise de sécurité privée.

☞ **Mesures d'accompagnement des travailleurs victimes d'agression**

Les entreprises doivent offrir à tout travailleur victime d'agression ainsi qu'à sa famille et aux membres de l'équipage un accompagnement et un suivi psychologique conduit par un spécialiste en la matière.

☞ **Moyens de communication**

Les travailleurs doivent être équipés de moyens de communication minimums tels que GSM, radio et/ou localisation GPS. En outre, il est indispensable de doter les travailleurs de moyens de communication individuels reliés au véhicule.

☞ **Parcours pédestre**

Les parcours pédestres doivent être limités au maximum. L'installation de sas et/ou de tout autre moyen tel que « stationnement réservé à proximité » contribuant à supprimer le danger du parcours pédestre sont fortement recommandés.

☞ **Formation professionnelle**

Les agents de sécurité privée qui désirent travailler dans le transport de fonds doivent recevoir une formation spéciale qui doit répondre à certaines normes minimales européennes. Cette formation européenne, basée sur les niveaux de formation les plus élevés existants dans les Etats membres de l'Union européenne, devrait être reconnue par un certificat européen.

☞ **Normes sur les valises intelligentes**

Il convient de privilégier les systèmes de transport intelligents (valises intelligentes, ...), même si des doutes subsistent quant à leur efficacité. Cependant, s'il convient de privilégier la valise intelligente, cela ne peut, en aucun cas, être en substitution d'une autre mesure de sécurité ou de diminution des équipages. Ces systèmes technologiques qui sont un plus doivent être complémentaires à tous les dispositifs existants relatifs à la sécurité des convois.

Plusieurs types de valises intelligentes existent sur le marché. Des systèmes de certification européenne pour ces valises intelligentes pourraient utilement voir le jour.

En cas de transport de fonds au moyen d'un véhicule équipé de valises intelligentes, au minima, la cabine du véhicule où se trouvent les transporteurs devra être blindée, clairement identifiable et indiquer qu'il est équipé d'un système intelligent. Les convoyeurs

devront revêtir une tenue indiquant leur appartenance à une société de transport de fonds.

☞ **Nombre de convoyeurs**

En cas de transports de fonds au moyen d'un véhicule blindé équipé de valise intelligente, le nombre de convoyeurs devrait être de deux au minimum. Dans tous les autres cas, ils doivent être 3 au minimum.

☞ **Escorte policière**

En cas d'important transfert de fonds, une escorte policière est souhaitée.

☞ **Interdiction du mélange entre billets et monnaie**

☞ **Limitation des montants totaux et par stop**

☞ **Blindage**

En cas de transport au moyen de véhicules équipés de valises intelligentes ou de transport de monnaie, la cabine du véhicule dans laquelle se trouvent les convoyeurs devrait obligatoirement être protégée par un blindage capable au minimum de résister aux tirs d'armes à feu répondant à la norme EN 1063 B4. Pour le transport au moyen de véhicule non équipé de valises intelligentes, le véhicule doit être totalement blindé.

☞ **Normes sur les espaces protégés**

Des normes européennes devront voir le jour en vue de l'agrégation d'espaces protégés destinés au chargement/déchargement de valeurs, notamment dans les banques et la grande distribution. Trop souvent, en

effet, les travailleurs doivent transporter des valeurs importantes soit sur les trottoirs, soit dans les parkings des grands magasins, soit encore à l'intérieur du grand magasin lui-même. Ce type de situation expose fortement les agents aux risques d'agression, mais également les citoyens qui risquent d'être des victimes involontaires.

☞ **Meilleure coordination entre les transporteurs de fonds et les banques**

Une meilleure coordination entre les transporteurs de fonds et les banques devrait être organisée en vue d'adapter les transferts de valeurs aux horaires d'ouverture des banques.

☞ **Communication et coopération entre les convoyeurs et les forces de police**

Le respect des obligations éventuelles d'information préalable des autorités de police du ou des états traversés et de l'état dans lequel la prestation est effectuée

Certaines normes techniques (GPS et autres) devraient être établies.

La partie syndicale demande qu'en cas de non-respect de ces conditions, les convoyeurs aient le droit de refuser d'assurer le transport.

Lors de cette conférence, l'OGB♦L s'est dit insatisfait de cette initiative qui ne prend pas en considération les aspects sociaux.

Affaire à suivre.



Abkommen zwischen OGB♦L und LCGB

Am 4. April 2003 trafen sich in der AK auf Howald, der OGB♦L (vertreten durch seinen Präsidenten John Castegnaro und den Generalsekretär Jean-Claude Reding) und der LCGB (vertreten durch seinen Präsidenten Robert Weber und den Generalsekretär Marc Spautz) zur Unterschrift des traditionellen Abkommens im Vorfeld der Sozialwahlen, mit dem beide Parteien sich zu einem fairen Wahlkampf und dem Verzicht auf Werbegadgets verpflichten. Nachstehend die integrale Originalversion des Abkommens.



Abkommen

zwischen OGB♦L und LCGB

Luxemburg, den 4. April 2003

Im Hinblick auf die bevorstehenden **Sozialwahlen 2003** kommen OGB♦L und LCGB überein ein Abkommen abzuschließen, in dem die beiden Organisationen vereinbaren, sich während der diesbezüglichen anstehenden Wahlkampagne verschiedene Verhaltensregeln aufzuerlegen.

Beide Organisationen werden sich bemühen, den Wahlkampf für die Sozialwahlen 2003 sachlich und fair zu führen und zwar auf der Grundlage sachlicher Argumente.

Die Begründung dieses Abkommens liegt auch in der enormen Kostenentwicklung der vergangenen Wahlkampagnen und in dem Ziel durch selbst auferlegte Einschränkungen diese Kosten auf vertretbare Maße zurückzuschrauben.

In diesem Sinne vereinbaren LCGB und OGB♦L nachfolgende Einschränkungen:

- 1) OGB♦L und LCGB verzichten darauf, an Messen, Ausstellungen und sonstigen größeren Veranstaltungen mit Werbepostern und Werbeaktionen teilzunehmen. Ausgenommen hiervon ist das jährliche "Festival des Migrations et des Cultures".
- 2) Ebenso vereinbaren die beiden Organisationen, keine bezahlte oder bestellte Werbung über das Fernsehen, den Rundfunk und die geschriebene Presse zu betreiben.

Einziges Ausnahmefälle dieser Vereinbarung ist die Veröffentlichung der Kandidaten für die Berufskammer- und Krankenkassenwahlen in der geschriebenen Presse.
- 3) Beim Aufstellen von Werbetafeln wird sich auf Plakate der maximalen Größenordnung des A0 Formats beschränkt. Das Gleiche gilt beim Bekleben von Litfaßsäulen und anderen Werbeflächen.
- 4) Des Weiteren kommen LCGB und OGB♦L überein, keine Werbegadgets in Umlauf zu bringen.
- 5) Keine Beschränkung ist auferlegt bei Papier bedrucktem Werbe- und Informationsmaterial. Allerdings soll dieses Werbematerial im Zusammenhang mit gewerkschafts- und sozialpolitischen Themen stehen.
- 6) OGB♦L und LCGB achten ebenfalls darauf, dass keine Ersatzwahlkampagnen durch z. B. die Berufskammern, die Krankenkassen oder durch befreundete Organisationen im Grenzgebiet betrieben werden.
- 7) Genau so halten LCGB und OGB♦L fest, die Agendas für das Jahr 2004 erst nach den Sozialwahlen an ihre Mitglieder zu verteilen.
- 8) Was die Kalender und Schichtkalender für das Jahr 2004 anbelangt, so steht es jeder Organisation frei, über den Zeitpunkt der Verteilung zu entscheiden.

Dieses Abkommen zwischen OGB♦L und LCGB umfaßt ohne Ausnahme alle Wirtschafts- und Fachbereiche und ist für die Dauer der Wahlkampagne 2003 abgeschlossen.

OGB♦L
60, bd J.F. Kennedy
L-4170 ESCH/ALZETTE

John CASTEGNARO
Präsident

LCGB
11, rue du Commerce
L-1351 LUXEMBOURG

Robert WEBER
Präsident

Intéressé(e) ???

Les élections sociales (chambres professionnelles, caisses de maladie, délégations du personnel) auront lieu le 12 novembre 2003. Dans toutes les entreprises occupant au moins 15 salariés, une délégation du personnel doit être élue. Même s'il s'agit ici d'une exigence légale, bon nombre d'entreprises échappent à cette obligation, c.à d. soit il n'y a pas de délégation, soit elle ne fonctionne pas correctement.

Voilà pourquoi l'OGB♦L appelle à ses membres, ouvriers ou employés, travaillant dans ces entreprises où leurs intérêts ne sont pas défendus par une représentation salariale correcte, de se porter candidat(e) aux prochaines élections sociales.

Dans le contexte économique actuel et face à la montée du chômage, il s'agit plus que jamais de consolider et d'élargir

la présence de l'OGB♦L dans les entreprises. Seul un syndicat fort et puissant peut défendre les acquis sociaux et mener une politique tarifaire continue dans l'intérêt des travailleurs.

Alors, devenez candidat(e) de l'OGB♦L aux élections de novembre 2003 en signant la déclaration d'intention ci-dessous et en la renvoyant à l'adresse suivante:

OGB♦L
Elections sociales
B.P. 149 - L-4002 Esch/Alzette

Fax: + 352 54 16 20
e-mail: ogb-l@ogb-l.lu

ELECTIONS SOCIALES 2003 DÉCLARATION D'INTENTION

Nom: _____

Prénom: _____

N° et Rue / code postal et localité _____

N° tél. bureau _____ privé _____ GSM _____

N° fax _____

E-mail: _____

Date et lieu de naissance _____

Employeur / département _____

Nom et adresse de l'entreprise _____

Nombre de salariés occupés _____

Engagé dans l'entreprise le _____

en tant qu'ouvrier / employé

Date et signature _____

**L'OGB♦L est le 1er syndicat
au Luxembourg.**

**Fort de plus de 53.000
membres, il est représentatif
au plan national et négocie
près de 300 conventions
collectives dans tous les
secteurs de l'économie.**



ECHEANCIER POUR LES ELECTIONS 2003 DES DELEGATIONS DU PERSONNEL destiné aux entreprises travaillant du lundi au vendredi ou selon un système continu

1) VENDREDI, 10 OCTOBRE (un mois au moins avant les élections)

- Affichage, par le chef d'établissement, d'un avis annonçant la date, le lieu et l'heure du début et de la clôture du scrutin ainsi que le nombre de délégués à élire;
- Transmission d'une copie de cet avis à la Direction de l'Inspection du Travail et des Mines;
- Date limite pour l'introduction, par le chef d'établissement ou la délégation, d'une demande d'autorisation ministérielle pour le vote par correspondance des travailleurs absents.

2) MARDI, 21 OCTOBRE AU SOIR (trois semaines avant le jour des élections)

- Date limite pour le dépôt, à la consultation des intéressés par le chef d'établissement, des listes alphabétiques indiquant les travailleurs admis à l'électorat actif ou/et passif;
- Affiche faisant appel à la réclamation, dans les 3 jours, contre ces listes;
- Transmission d'une copie des listes d'électeurs et de l'affiche à la Direction de l'Inspection du Travail et des Mines.

3) DU MERCREDI, 22 OCTOBRE AU VENDREDI, 24 OCTOBRE (dans les trois jours ouvrables du dépôt)

Délai de présentation, auprès du chef d'établissement, des réclamations éventuelles contre les listes d'électeurs.

4) MARDI, 28 OCTOBRE A 18 HEURES (15 jours calendrier précédant celui de l'ouverture du scrutin)

- Date et heure limites pour le dépôt des candidatures.
- Prolongation du délai en cas d'absence de candidats.
- Détermination et attribution, par le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines, sur demande conforme lui adressée, d'un numéro d'ordre commun aux organisations syndicales et aux groupes d'électeurs en défaut d'obtention d'un numéro d'ordre par le Premier Ministre pour leurs listes de candidats respectives.

5) AVANT LE 7 NOVEMBRE

Arrêt de la liste des candidats par le chef d'établissement.

6) DU VENDREDI 7 AU MARDI 11 NOVEMBRE (les trois derniers jours ouvrés précédant le scrutin)

Affichage des candidatures dans l'établissement (en cas de vote par correspondance et en cas de vote s'étendant sur plusieurs jours, le commencement de l'affichage doit être avancé en conséquence).

7) MERCREDI, 12 NOVEMBRE (jour du scrutin fixé par arrêté ministériel)

Jour du scrutin impliquant:

- a) les élections
- b) la clôture du scrutin à l'heure fixée
- c) le dépouillement du scrutin (immédiatement après la clôture du scrutin)
- d) l'établissement du procès-verbal des opérations électorales
- e) transmission d'une copie de ce procès-verbal à la Direction de l'Inspection du Travail et des Mines.

8) DU JEUDI 13 AU LUNDI 17 NOVEMBRE (durant les trois jours consécutifs du scrutin)

Affichage, par le chef d'établissement, de la liste des délégués élus (effectifs et suppléants).

9) MARDI, 2 DECEMBRE (dans les quinze jours qui suivent le dernier jour de l'affichage du résultat)

Date limite pour l'introduction des contestations, par lettre recommandée, devant le directeur de l'Inspection du Travail et des Mines, le cachet de la poste faisant foi.

10) MERCREDI, 3 DECEMBRE (pas avant l'expiration du délai de 15 jours qui suivent le dernier jour de l'affichage du résultat)

L'installation de la délégation ne peut avoir lieu avant cette date et en cas de contestation, avant la décision du directeur de l'Inspection du Travail et des Mines.



1^{er} mai 2003

***Pour le plein emploi !
Pour le respect de nos droits !
Paix, pain et liberté pour tous !***

Les préparatifs pour la fête du 1er mai se déroulent cette année à l'ombre d'une guerre inutile et illégitime. La tension internationale renforce encore le marasme économique mondial provoqué par l'explosion de la bulle spéculative boursière de la soi-disant "nouvelle économie", les erreurs de gestion et le comportement frauduleux de dirigeants de grandes entreprises internationales et la politique de globalisation menée au niveau mondial.

Face à cette situation, le mouvement syndical international a lancé le mot d'ordre du respect des droits des travailleurs partout dans le monde pour le 1er mai 2003.

Confrontés à la dégradation conjoncturelle, il faut également au Luxembourg s'engager pour le respect des droits des travailleurs, pour la défense de l'emploi et de l'acquis social. La revendication d'un renforcement et d'une amélioration des droits et moyens d'action des délégués du personnel et de notre organisation syndicale prend une importance nouvelle. Et elle souligne le bien-fondé de notre campagne de mobilisation et de l'action de pétition.

Le respect de notre droit

- ♦ à un emploi de qualité
- ♦ à des conditions de travail qui respectent notre santé et notre sécurité
- ♦ à une protection sociale efficace et de haut niveau
- ♦ à des services publics de qualité

ensemble avec le thème de la démocratie sur le lieu de travail sera au centre de nos revendications. Nous soulignerons également l'importance d'une politique salariale continue et notre refus d'une politique d'austérité.

Ces manifestations pour le 1er mai seront l'occasion de montrer avec force notre engagement pour la réalisation de ces objectifs, mais également pour la paix, du pain et la liberté pour toutes et tous - cet ancien mot d'ordre du mouvement syndical libre qui reste d'une triste actualité dans le monde d'aujourd'hui.

Jean-Claude Reding
secrétaire général

John Castegnaro
président

Organisations participantes :

CGT (OGB♦L, FNCTTFEL, FLTL) Luxembourg
CFDT-Lorraine
CFTC-Lorraine
CGT-Lorraine
FO-Lorraine
UNSA Lorraine
DGB Saarland
DGB-Trier/Westpfalz

1. Mai 2003

Für die Vollbeschäftigung! Für den Respekt unserer Rechte! Brot, Frieden und Freiheit für alle!

Die Vorbereitungen für die diesjährige 1.Mai-Feier finden im Schatten eines unnützen und illegitimen Krieges statt. Die internationale Spannung verstärkt jetzt weiter die wirtschaftliche Flaute, die durch das Platzen der Börsenseifenblase im Bereich der so genannten "New economy", durch Managementfehler und das kriminelle Fehlverhalten der Bosse in verschiedenen großen internationalen Unternehmen sowie die weltweite Globalisierungspolitik hervorgerufen wurde.

In diesem Zusammenhang, hat die internationale Gewerkschaftsbewegung zum 1. Mai 2003 zum Respekt der Rechte der Arbeitnehmer überall in der Welt aufgerufen.

Gerade in Zeiten des wirtschaftlichen Rückgangs, müssen wir uns auch in Luxemburg für den Respekt der Rechte der Arbeitnehmer, für die Beschäftigung, für die Verteidigung des sozialen Besitzstandes einsetzen. Die Forderung nach einer Verstärkung und Verbesserung der Rechte sowie der Aktionsmittel der Personalvertreter und unserer Gewerkschaft bekommt demnach ein neues Gewicht. Darum auch unsere Mobilisierungskampagne und die Petitionsaktion.

Der Respekt unseres Rechtes

- ◆ auf einen qualitativ hochwertigen Arbeitsplatz
- ◆ auf Arbeitsbedingungen, die unserer Sicherheit und Gesundheit nicht abträglich sind
- ◆ auf eine effektive und hochwertige soziale Absicherung
- ◆ auf gute öffentliche Dienstleistungen

wird gemeinsam mit dem Thema der Demokratisierung auf dem Arbeitsplatz im Mittelpunkt unserer Forderungen stehen. Wir werden ebenfalls die Bedeutung einer kontinuierlichen Tarifpolitik hervor streichen und unserer Ablehnung einer Austeritätspolitik Ausdruck geben.

Diese 1. Mai Manifestationen werden uns die Gelegenheit bieten, unsere Entschlossenheit diese Ziele zu erreichen zu zeigen, sowie unser Engagement für Brot, Frieden und Freiheit für alle zu unterstreichen - jenem früheren Kampfspruch der freien Gewerkschaftsbewegung, der auch heute noch seine volle Gültigkeit hat.

Jean-Claude Reding
Generalsekretär

John Castegnaro
Präsident

Teilnehmende Gewerkschaften:

CGT (OGB♦L, FNCTTFEL, FLTL) Luxemburg
CFDT-Lorraine
CFTC-Lorraine
CGT-Lorraine
FO-Lorraine
UNSA Lorraine
DGB Saarland
DGB-Trier/Westpfalz



Horaires des trains vers Dudelange-Centre

**Pour le plein emploi !
Pour le respect de nos droits !
Paix, pain et liberté pour tous !**

Au départ d'Ettelbruck

Ettelbruck (départ)	8:35
Schieren	8:38
Colmar-Berg	8:40
Cruchten	8:43
Mersch	8:48
Lintgen	8:52
Lorentzweiler	8:55
Heisdorf	8:57
Walferdange	9:01
Dommeldange	9:04
Luxembourg (arrivée)	9:10
---> <u>changement de train vers Bettembourg / Dudelange</u>	

Au départ de Wasserbillig

Wasserbillig (départ)	8:27
Mertert	8:30
Manternach	8:34
Wecker	8:38
Betzdorf	8:41
Roodt/Syre	8:45
Münsbach	8:50
Oetrange	8:54
Sandweiler-Contern	9:00
Cents-Hamm	9:03
Luxembourg (arrivée)	9:07
---> <u>changement de train vers Bettembourg / Dudelange</u>	

Au départ de Rodange - Esch

Rodange (départ)	8:51
Petange	8:56
Nieder Korn	8:59
Differdange	9:02
Oberkorn	9:04
Belvaux-Soleuvre	9:08
Belval-Redange	9:10
Belval-Usines	9:12
Esch-sur-Alzette	9:18
Schifflange	9:21
Noertzange	9:25
Bettembourg (arrivée)	9:29
---> <u>changement de train vers Dudelange</u>	

Horaires des trains pour le retour

Dudelange-Centre départ	13:18
Dudelange-Ville	13:20
Dudelange-Burange	13:22
Bettembourg	13:26
---> <u>changement de train vers Luxembourg et Rodange</u>	

A destination d'Ettelbruck

Luxembourg (départ)	13:50
Dommeldange	13:54
Walferdange	13:58
Heisdorf	14:00
Lorentzweiler	14:03
Lintgen	14:07
Mersch	14:10
Cruchten	14:16
Colmar-Berg	14:19
Schieren	14:21
Ettelbruck (arrivée)	14:25

A destination de Wasserbillig

Luxembourg (départ)	12:53
Cents-Hamm	12:56
Sandweiler-Contern	12:59
Oetrange	13:05
Münsbach	13:08
Roodt/Syre	13:13
Betzdorf	13:17
Wecker	13:20
Manternach	13:24
Mertert	13:28
Wasserbillig (arrivée)	13:32

A destination de Esch - Rodange

Bettembourg (départ)	13:31
Noertzange	13:35
Schifflange	13:39
Esch-sur-Alzette	13:42
Belval-Usines	13:48
Belval-Redange	13:50
Belvaux-Soleuvre	13:52
Oberkorn	13:56
Differdange	13:58
Nieder Korn	14:04
Petange	14:07
Rodange (arrivée)	14:10

Au départ de Luxembourg

Luxembourg (départ)	9:20
Berchem	9:26
Bettembourg (arrivée)	9:30
---> changement de train vers Dudelange	

Bettembourg (départ)	9:34
Dudelange-Burange	9:37
Dudelange-Ville	9:39
Dudelange-Centre	9:41
---> halte à 200 m du point de rassemblement (Mairie)	

A remarquer qu'il n'existe pas de correspondances valables au départ de Kleinbettingen.

Horaires TICE vers Dudelange-Hôtel de Ville

Ligne 1 (Bus 1)

Rodange Frontière	8h41
Rodange Eglise	8h43
Pétange Place du Marché	8h51
Nieder Korn Centre	8h58
Differdange Centre	9h01
Oberkorn Postes	9h06
Belvaux Hôtel de Ville	9h11
Esch Place Benelux	9h18
Esch Bains Municipaux	9h20
Dudelange Hôtel de Ville	9h45

Ligne 2 (Bus 2)

Pétange Place du Marché	8h44
R.P. André Siebenbour	8h47
Bascharage Centre Sportif	8h49
Sanem Centre	8h55
Nieder Korn Centre	9h00
Differdange Centre	9h03
Soleuvre Centre	9h13
Esch Raemerech	9h17
Esch Place Benelux	9h20
Dudelange Hôtel de Ville	9h45

Ligne 4 (Bus 3)

Esch Gare	9h20
Schiffange Hôtel de Ville	9h25
Kayl Place de la Paix	9h35
Dudelange Boudersberg	9h39
Dudelange Hôtel de Ville	9h45

A destination de Luxembourg

Bettembourg (départ)	13:30
Berchem	13:33
Luxembourg (arrivée)	13:40

**Für die Vollbeschäftigung!
Für den Respekt unserer Rechte!
Brot, Frieden und Freiheit für alle!**

**Vu que les horaires CFL sont cadencés à l'heure, les heures de départ et d'arrivée sont à majorer du nombre d'heures en cas d'utilisation d'un train plus tard.
(Départ de trains de l'arrêt de Dudelange-Centre chaque heure à la minute 18.)**

Horaires TICE pour le retour

Ligne 1 (Bus 1)

Dudelange Hôtel de Ville	12h15
Esch Bains Municipaux	12h40
Esch Place Benelux	12h42
Belvaux Hôtel de Ville	12h49
Oberkorn Postes	12h54
Differdange Centre	12h59
Nieder Korn Centre	13h02
Pétange Place du Marché	13h09
Rodange Eglise	13h17
Rodange Frontière	13h19

Ligne 2 (Bus 2)

Dudelange Hôtel de Ville	12h15
Esch Place Benelux	12h40
Esch Raemerech	12h43
Soleuvre Centre	12h47
Differdange Centre	12h57
Nieder Korn Centre	13h00
Sanem Centre	13h05
Bascharage Centre Sportif	13h11
R.P. André Siebenbour	13h13
Pétange Place du Marché	13h16

Ligne 4 (Bus 3)

Dudelange Hôtel de Ville	12h15
Dudelange Boudersberg	12h21
Kayl Place de la Paix	12h25
Schiffange Hôtel de Ville	12h35
Esch Gare	12h40

Ligne 5 (Bus 4)

Esch Gare	9h16
Rumelange Place du Marché	9h26
Tétange Eglise	9h32
Kayl Place de la Paix	9h35
Dudelange Hôtel de Ville	9h45

Ligne 5 (Bus 4)

Dudelange Hôtel de Ville	12h15
Kayl Place de la Paix	12h25
Tétange Eglise	12h28
Rumelange Place du Marché	12h34
Esch Gare	12h44

Manifestation régionale de la CGT à Vianden

- 11h00 Rassemblement à la Grand-rue (Hôtel Oranienburg)
- 10h15 Départ du cortège
- 10h45 Allocution de René Pizzaferrri (membre du Bureau exécutif de l'OGB♦L) au Centre culturel Larei
- 11h45 Concert Apéro de la Big Music Band de l'OGB♦L

À partir de 13h45: Programme culturel et animation pour enfants: château gonflable couvert, Facepainting, clown.

Une navette est organisée pour amener les participants à Vianden.

Horaires et renseignements supplémentaires auprès des membres des comités de section.

Confédération Générale du Travail du Luxembourg – CGT-L

Manifestation du 1er Mai 2003

**Bon pour un billet de voyage aller/retour
Dudelange**

Contre ce bon, un billet de voyage gratuit train/bus aller/retour à Dudelange sera remis aux participants aux points de vente CFL/TICE. Le billet de voyage sera marqué différemment et ne sera valable que pour un aller/retour le 1er mai 2003.

Pas de remboursement des frais de voyage!

OGB♦L Section Grevenmacher

Mercredi, le 30 avril 2003
Fête de la Veille du 1er mai
au Café Mosellan
à partir de 20.30 heures

ACAL

Manifestation syndicale interrégionale du 1er Mai à Dudelange



Comme l'année précédente, les organisations syndicales réunies au sein du Conseil Syndical Interrégional, c.-à-d. OGB♦L, FNCTTFEL et FLTL pour le Luxembourg, CFDT, CFTC, CGT, FO et UNSA pour la Lorraine et DGB pour la région frontalière allemande organiseront de nouveau la manifestation du 1er Mai ensemble. La manifestation centrale aura lieu à DUDELANGE.

La manifestation est placée sous le sujet
« **Pour le respect de nos droits ! Pour l'emploi !** ».

Le syndicat transport ACAL organisera un autocar pour se rendre à la manifestation. Un programme culturel permettra, ensuite, de passer encore quelques heures ensemble. Le programme est fixé comme suit :

- 8h30 Départ de l'autocar devant le bureau de l'OGB♦L-ACAL à Bertrange
- 8h45 Départ de l'autocar à la Gare Centrale à Luxembourg
- 10h00 Participation à la manifestation du 1er Mai
- 12h00 Départ vers Rumelange pour le déjeuner en commun
- 14h30 Visite du Musée des Mines à Rumelange
- 18h00 Arrivée à Luxembourg-Gare
- 18h15 Arrivée à Bertrange / Bureau OGB♦L-ACAL.

Le transfert en autocar, le déjeuner et l'entrée du Musée des Mines sont gratuits pour nos membres et leur conjoint/e.

Prière de confirmer votre participation par téléphone au (+352) 26 02 14-1 au secrétariat de l'OGB♦L-ACAL pour le 28 avril 2003 au plus tard.

Département des Immigrés

1° DE MAIO
MANIFESTAÇÃO DUDELANGE
às 10 horas, (frente à Câmara Municipal)
Pelo respeito dos nossos direitos!
Pelo emprego!
PARTICIPEM

Sektion OGB♦L Düdelingen Sektion LSAP Düdelingen

Hiermit lädt die Düdeler OGB♦L Sektion alle ihre Mitglieder ein an der traditionellen Vorfeier zum 1. Mai teilzunehmen, welche am
Mittwoch, den 30. April 2003 stattfindet.

Beginn des Umzuges:
um 19.00 Uhr vor dem Gewerkschaftsheim.

Beim Nic.Biever-Denkmal wird die alljährliche Gedenkzeremonie stattfinden mit dem Niederlegen der Blumengebinde und einer Ansprache vom OGB♦L Sektionspräsidenten Henri Kremer.

Gleichzeitig findet ein Konzert des "Arbechter Gesang- a Mandolineveräin" im Altersheim statt.

Anschließend organisiert der OGB♦L einen kleinen Empfang für alle Teilnehmer im Düdeler Gewerkschaftsheim.

Ab 20.30 Uhr findet dann im Festsaal des Düdeler Gewerkschaftsheim eine Kabarettaufführung (von der Réiser Peffermillchen) statt.

Der Eintritt zu dieser Veranstaltung ist frei.
Letztere Organisation ist eine Gemeinschaftsarbeit des OGB♦L Düdelingen und der LSAP Düdelingen.

Sections de Kayl et de Tétange Section POSL Kayl/Tétange

"Jean Schortgen – Feier"

Mercredi, le 30 avril 2003

Rendez-vous à 17h30 au cimetière à Tétange
Encadrement musical par le
"Mandolinneveräin" Tétange
20h00 Concert de l'Harmonie Ste. Cécile Kayl
à la "Kayler Stuff"

Section OGB♦L et LCGB de Mondercange

Mercredi, le 30 avril 2003

Rendez-vous à 19h30 devant la commune
à Mondercange
Cortège vers la place du travail
Dépôt d'une gerbe
Sonnerie aux Morts
Allocutions des présidents des deux syndicats
Vin d'honneur offert par la commune
au Centre culturel Arthur Thines





Syndicat Aviation

Cargolux S.A. Kollektivvertrag vor dem Schlichter

Obwohl die Cargolux ein Rekordprofit für das Jahr 2002 erwirtschaften konnte, ist das Cargolux Management lediglich zu einer geringfügigen Anhebung der Löhne bereit.

All die negativen Prognosen für die zivile Luftfahrt nach dem 11. September 2001 trafen für Cargolux nicht zu. Im Gegenteil: die Strategie von Cargolux beruht weiterhin auf Erweiterung der Kapazität. So wurde im September 2002 eine zusätzliche Frachtmaschine vom Typ 747-400 angeschafft. Die Lieferung einer weiteren Maschine ist für April 2004 vorgesehen.

Alle positiven Auswirkungen auf die Firma führten nicht dazu, die Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags zur Zufriedenheit für das Bodenpersonal abzuschließen.

Die sture Haltung des Cargolux Management bei den Verhandlungen führte zu der Entscheidung, das Schlichtungsamt einzuschalten. Die Sozialpartner haben sich am 4. April zu einer ersten Schlichtungsrunde im Arbeitsministerium getroffen.

In einer Mitteilung an den Betriebsrat zeigte das Flugpersonal Verständnis für die berechtigten Forderungen und drückte dem Bodenpersonal seine volle Solidarität aus.



OGB♦L chez Eugène Berger au ministère de l'environnement Des postes de travail dépendent de l'agrandissement de l'aéroport

Une délégation de l'OGB♦L a rencontré, en date du 2 avril 2003, le Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Environnement, Eugène Berger, pour s'informer de la procédure d'extension et de modernisation de l'aéroport Findel.



La délégation de l'OGB♦L fut menée par le président John Castegnaro. Elle était composée en outre par le secrétaire central pour le transport Hubert Hollerich, les délégués de Cargolux Karin Müsken et Joël Krier de même que des délégués de Luxair Annette Schuler et José Do Paco.

La nouvelle du Ministère de l'Environnement de suspendre la procédure d'extension de l'aéroport et d'attendre la finalisation du Plan d'Occupation du Sol a provoqué la confusion chez l'OGB♦L et chez les travailleurs des deux sociétés nationales d'aviation civile. John Castegnaro souligna l'importance d'un aéroport moderne tant du point de vue économique que du point de vue conditions de travail des milliers de travailleurs.

La construction de la nouvelle aérogare continuera

Le Secrétaire d'Etat expliqua que les travaux pour la construction de la nouvelle aérogare et du bâtiment « petits porteurs » qui ont déjà été autorisés continueraient. Ces travaux ne sont pas concernés par la procédure générale. La nouvelle aérogare sera opérationnelle en 2005. La suspension de la procédure concerne seulement le reste de la zone aéroportuaire pour laquelle la procé-

re Commodo-Incommodo fut entamée. Cette procédure fut suspendue en attendant la finalisation du Plan d'Occupation du Sol. Les discussions à venir se concentreraient, selon Eugène Berger, aux dispositions contre le bruit. Concernant la construction d'un hangar pour la maintenance des avions Cargolux, le Secrétaire d'Etat confirma qu'actuellement, le Ministère de l'Environnement n'a pas été saisi d'une demande de la part de Cargolux. Concernant le Plan d'Occupation du Sol, il renvoya la balle dans le camp du Ministre de l'Intérieur. Considérant que le Plan d'Occupation du Sol relève de la compétence du Ministre de l'Intérieur le Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Environnement n'était pas en mesure d'informer sur le calendrier.

Pour la sauvegarde des emplois

L'OGB♦L prend acte du fait que les travaux pour la construction de la nouvelle aérogare et du bâtiment « petits porteurs » continueront et lance un appel à tous les partis concernés de mener la discussion au sujet de l'extension de l'aéroport sans émotions. L'aéroport Findel est le lieu de travail pour des milliers de salariés. L'OGB♦L souligne que l'aéroport de Luxembourg se trouve en concurrence directe avec d'autres aéroports de la région frontalière qui sont en train d'être modernisés.

Libéralisation de l'aviation civile : Luxair ne sera plus le « chef de gare »

La politique de libéralisation de l'aviation civile menée par la Commission Européenne, aura également, avec la création de la nouvelle société Lux-Airport et la finalisation de la nouvelle aérogare, des répercussions énormes pour le Luxembourg. Dans les démarches entreprises par l'OGB♦L, le syndicat a essayé d'obtenir des informations plus détaillées, ce qui s'avère comme opération difficile, faute de transparence.

En premier lieu, l'OGB♦L lutte pour la sauvegarde des postes de travail concernés et pour le maintien du statut des travailleurs. L'OGB♦L a toujours

souligné l'importance de l'aéroport Fin-del, tant au niveau économique qu'au niveau emploi.

Concurrence pour Luxair

Le 18 mars 2003, l'OGB♦L a rencontré le directeur de la nouvelle société d'exploitation de l'aéroport Lux-Airport qui est maintenant responsable pour la gérance de l'aéroport. Elle est chargée, entre autres, de la construction, du financement et de la gérance de la nouvelle aérogare, organisera la location des infrastructures actuelles et a déjà lancé un appel d'offres pour l'exploitation du parking, du restaurant, des magasins « tax free », pour le nettoyage et pour l'organisation de la sécurité.

Le travaux de construction continueront

À l'occasion d'une entrevue avec le Secrétaire d'Etat Eugène Berger, en date du 2 avril 2003, celui-ci confirma que les travaux de construction pour la nouvelle aérogare et du bâtiment « petits porteurs » continueraient. Ces travaux ne sont donc pas concernés par les procédures actuellement en route de « Plan d'Occupation du Sol » et Commodo-Incommodo. Il souligna que la nouvelle aérogare serait opérationnelle en 2005 quand le Luxembourg sera chargé de la Présidence de l'Union Européenne.

Danger : « Outsourcing »

En date du 11 avril 2003, l'OGB♦L a eu une entrevue avec le directeur général de Luxair, ceci en vue de connaître la stratégie de Luxair face au nouveau milieu économique. Luxair confirma que la politique de libéralisation aurait des conséquences sur le personnel. Environ 200 emplois de 2.224 seraient en danger. En outre Luxair perdrait des activités bénéficiaires, telles que le parking, les magasins « tax free » et le restaurant. Il ne serait pas clair si tous les salariés concernés étaient repris par un nouvel employeur. Comme réponse à la politique de libéralisation, Luxair se concentrerait à son « corps business », c.-à-d. l'aviation, tour-opérateur et cargo handling.

Concept 2007

L'OGB♦L se montre soucieux pour l'avenir et surtout face aux conséquences de la politique de libéralisation menée par Bruxelles, laquelle n'a pas rapporté grand chose à l'aviation civile en Europe jusqu'à ce jour. Pour cette raison, l'OGB♦L revendique un concept pour l'an 2007 qui doit être établi ensemble par toutes les parties concernées. L'OGB♦L suivra ses démarches à un autre niveau.



Syndicat Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textile et Verre

L'OGB♦L et la délégation syndicale de DUPONT / DTF solidaires avec le personnel de l'entreprise EMTEC Magnetics de Willstätt (en Allemagne)

Environ 350 travailleurs de l'entreprise EMTEC Magnetics ont manifesté le 9 avril dernier devant l'entreprise Dupont / DTF située à Contern. Le but de cette manifestation était la sauvegarde de leur emploi.

En effet, l'entreprise qui est en concordat depuis le début de l'année, risque une fermeture définitive, si Dupont / DTF ne continue pas à lui fournir du film en quantité suffisante.

L'OGB♦L, le LCGB ainsi que la délégation syndicale de DUPONT / DTF ont été contactés par le DGB (syndicat allemand) afin de donner un coup de main pour l'organisation de cette manifestation.

Nous avons évidemment de suite répondu positivement à cette demande et interpellé la direction du site de Contern afin qu'elle rencontre une délégation d'EMTEC. La direction a spontanément répondu favorablement à notre demande.

Après la manifestation et une intervention du président de la délégation allemande aux 350 travailleurs présents, nous avons été reçus par la direction de DUPONT / DTF.

Les délégués de EMTEC ont présenté leur situation et appelé le management de DUPONT / DTF à faire preuve de compréhension et de fournir le plus rapidement les produits tellement attendus.

Il y a à peine 10 ans, quand EMTEC faisait encore partie du groupe BASF, l'entreprise occupait encore 3700 salariés, début avril il en restait 1500. Depuis, 650 travailleurs ont perdu leur emploi, et ce sans négociation de plan social.

La direction de DUPONT / DTF a exprimé sa compréhension pour les craintes émises par les délégués syndicaux des EMTEC et a promis de réexaminer la situation et de revoir le plan de livraison avec sa maison-mère japonaise. Une décision sera prise dans les plus brefs délais.

Tout notre soutien et notre solidarité iront également à l'avenir aux travailleurs de EMTEC.



Villeroy & Boch; Nouvelles conventions collectives de travail ...

Fin mars l'OGB♦L, en tant que porte-parole et le LCGB ont signé une nouvelle convention collective de travail pour le personnel sous statut ouvrier de l'entreprise Villeroy et Boch à Luxembourg.

Cette nouvelle convention prévoit entre autres :

- ♦ une durée de deux ans (du 1.10.2002 au 30.09.2004)



- ♦ une augmentation générale des salaires de 0.15 euro au 1er octobre 2002 et de 0.15 euro au 1er octobre 2003
- ♦ 1 jour de congé supplémentaire par ouvrier (chaque salarié a droit à 28 jours)
- ♦ 1 jour de congé supplémentaire après 24 prestations de postes de nuit
- ♦ en cas de prestation d'heures supplémentaires, le sursalaire est de 50% par heure prestée dès la première heure
- ♦ augmentation de la prime d'ancienneté et de la prime "jubilé"
- ♦ à partir de 5 ans d'ancienneté, le 13ième mois est garanti à 100 %
- ♦ divers autres aménagements de type qualitatif font partie de cette convention, notamment mise en place d'une procédure anti-mobbing.

Par la même occasion une nouvelle convention collective de travail pour le personnel sous statut employé a été signée qui prévoit entre autres :

- ♦ une durée de deux ans (du 1.10.2002 au 30.09.2004)
- ♦ une augmentation des traitements de 1.2% au 1er octobre 2002 et de 1.2% au 1er octobre 2003
- ♦ 1 jour de congé supplémentaire par employé (chaque employé a droit à 27 jours)
- ♦ augmentation de la prime d'ancienneté
- ♦ divers autres points sont à mettre en application pendant la convention. Il en va ainsi de modifications à apporter aux dispositions en matière de pension complémentaire, de l'actualisation des groupes de travail, de la modification de la réglementation interne en matière de permanence ainsi que de la mise en place d'une procédure anti-mobbing.



Syndicat Transformation sur Métaux et Garages

Pechiney Eurofoil Dudelange Renouvellement de la convention collective des employés privés

En date du 19 mars 2003, l'OGB♦L en tant que porte-parole et le LCGB ont signé la convention collective de travail pour le personnel employé de l'entreprise Pechiney Eurofoil de Dudelange.

Les négociations, longues et difficiles, ont permis d'aboutir, avec le soutien du personnel, à un nouvel accord dont les points principaux sont les suivants :

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et court du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005.

- ♦ Augmentations salariales de : (indice actuel)
 - 1,80 % à partir du 01.01.2003 soit une augmentation individuelle de 60,73 EUR
 - 1,25 % à partir du 01.01.2004 soit une augmentation individuelle de 42,13 EUR
 - 1,80 % à partir du 01.01.2005 soit une augmentation individuelle de 60,73 EUR
- ♦ Augmentation du pécule de vacances de 270 EUR
- ♦ Augmentation de la prime de permanence de 10 EUR à partir du 01.01.2004
- ♦ à partir du 1er janvier 2003, un jour de congé supplémentaire est accordé pour le personnel employé posté. En contrepartie, le personnel employé non posté bénéficie d'un contingent annuel d'heures de disponibilité de 4 fois 2 heures.
- ♦ Augmentation du congé payé pour tout le personnel employé:
 - à partir du 1er janvier 2004: deux jours de congés supplémentaires

- à partir du 1er janvier 2005: un jour de congés supplémentaire
- ♦ Ajouts et modifications de textes

Pechiney Eurofoil Düdelingen Kollektivvertrag für Arbeiter: Nationales Schlichtungsamt befasst

In der letzten Verhandlungsrunde, die am 14. April stattfand, kamen sich der OGB♦L sowie die Verantwortlichen von Pechiney Eurofoil aus Düdelingen nicht näher, so dass das Patronat beschloss, das nationale Schlichtungsamt mit dem Streitfall zu befragen.

Trotz mehrfacher Versammlungen der Verantwortlichen der Betriebsführung mit dem Personal, konnten diese die Belegschaft nicht überzeugen, das letzte Angebot anzunehmen, was die von dem Betriebsrat ausgeführte, schriftliche und geheime Umfrage mit einer über 82%igen Ablehnung bestätigt hat.

Das Personal ist der Meinung, dass wenn der Gewinn in den letzten 3 Jahren gesteigert werden konnte, die Mehrarbeit zugenommen hat und in Zukunft noch weiter zunehmen wird, das Resultat des neuen Kollektivvertrages ebenfalls nach oben angepasst werden muss.

Das letzte Angebot seitens Pechiney Eurofoil liegt bei einer jährlichen Lohnsteigerung von 2,58% über 3 Jahre, was dem Resultat der letzten Verhandlungen von 1999 entspricht. Die Forderungen des OGB♦L hingegen liegen bei jährlichen 3% über eine Laufdauer von 3 Jahren.

Der OGB♦L ist auch weiter bereit, die Verhandlungen mit den Verantwortlichen von Pechiney Eurofoil wieder aufzunehmen.

Qui sommes-nous ?



Jean-Claude Bernardini,
secrétaire central du
Syndicat Bois, Caoutchouc,
Céramique, Chimie,
Ciment, Papier, Plastiques,
Textiles et Verre

Qui sommes-nous ?



Marco Casagrande,
secrétaire central du
Syndicat Transformation sur
Métaux et Garages



SECURICOR Services S.A.
Première convention collective signée

L'OGB♦L, seul syndicat présent dans l'entreprise, vient de négocier et de signer une première convention collective pour les salariés de cette société. Securicor Services S.A. qui fait partie du groupe Securicor S.A. Luxembourg occupe une cinquantaine d'ouvriers qui ne sont pas affectés à des tâches de sécurité privée, mais plutôt dans des services aux entreprises (imprimeries, stations services et autres)

Cette première convention prévoit entre autres :

- ♦ La mise en place d'une grille de salaire basée sur l'ancienneté et les qualifications
- ♦ Une prime de nuit de 20 %
- ♦ Une prime de 250.-€ calculée sur la présence

Cette convention a été signée pour une durée de 3 ans. Elle est entrée en vigueur rétroactivement au 01.01.2003 et expire le 31.12.2005

AXIMA Services S.A.
Renouvellement de la convention collective

L'OGB♦L seul syndicat contractant présent dans l'entreprise vient de négocier et de signer une nouvelle convention collective de travail pour le personnel ouvrier de la société Axima Services S.A. ayant son siège au Zare à Ehlerange.

Cette société anciennement dénommée « Luxembourg Maintenance S.A. » appartient au groupe SITA. Elle s'occupe

principalement de la gestion d'installations techniques, de l'exploitation de parcs de recyclage, de la patinoire à Kockelscheuer, de piscines et autres.

Cette société occupe actuellement une cinquantaine de salariés.

La nouvelle convention prévoit entre autres :

- ♦ Une augmentation linéaire des salaires de 15.-€ par année
- ♦ L'extension de la grille de salaire avec 2 nouveaux groupes supplémentaires
- ♦ Une revalorisation de la prime de permanence à savoir pour :

un jour normal	1,85.-€/jour ind.100
samedi	3,75.-€/jour ind.100
dimanche	5,00.-€/jour ind.100
jour férié	6,00.-€/jour ind.100
- ♦ Augmentation de la prime de salissure qui passera à 0,40€/ par heure (ind. 100)
- ♦ A partir du 1er janvier 2006 la prime de fidélité est revalorisée de 0,5% respectivement 1% du salaire brut annuel.
- ♦ En avance sur la 6e semaine de congé un jour de congé supplémentaire est accordé à tous les salariés.
- ♦ Pour le personnel occupé à la Patinoire une prime unique de 125.-€ est allouée.

Cette convention a été signée pour 3 ans c.à.d. à partir du 1er mars 2003 au 28 février 2006.



Qui sommes-nous ?

Léon Jenal,
 secrétaire central du
 Syndicat Services et Energie

Sociétés de Parking
Première convention collective signée

Les deux syndicats OGB♦L (majoritaire) et le LCGB viennent de signer après de longues négociations une première

convention collective pour les agents des Sociétés des Parkings.

Ce sont les 40 salariés des sociétés de Parking Guillaume S.A. , de l'avenue Monterey S.A., des Martyrs S.A., du Théâtre S.A. et de la Piscine Olympique S.A. qui vont profiter rétroactivement des avantages suivants :

- ♦ Pour l'année 2002 une prime unique de 6 x 25.-€ a été payée à tous les salariés.
- ♦ Pour l'année 2003 une nouvelle structure de salaire a été mise en place qui tiendra compte de l'ancienneté de service.
- ♦ Pour l'année 2004 le salaire effectif mensuel de chaque salarié sera relevé de 15.-€ (ind 605,61) à partir du 1er janvier 2004.
- ♦ Une gratification de l'équivalent de 8% de la masse salariale brute de base de l'ensemble des salariés est attribuée
- ♦ Pour le travail de nuit, un supplément de 20 % est accordé
- ♦ Un jour de congé supplémentaire est accordé en plus du congé légal.

Cette convention qui a été signée pour une durée de 3 ans expirera le 31 décembre 2005.





Institut de Formation Economique et Sociale

Le programme de formation 2003

Mai 2003

Réf.	Date	Intitulé du cours/séminaire	Niveau/ Module	L
3220	07-08.05.2003	Mobbing und sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz	-	L/A
3230	13-14.05.2003	La mondialisation de l'économie L'OMC et la privatisation des services publics Suite au cours de formation 1/2002	2	F
3240	20-21.05.2003	Le stress et le mobbing : nouvelles approches	-	F
3302	26-27.05.2003	Délégué du personnel dans son entreprise, s'entraîner pour le devenir	2	F
3161	26-27.05.2003	Versammlungen und Sitzungen effizient leiten – Diskussionen produktiv führen	2	L/A

Juin 2003

Réf.	Date	Intitulé du cours/séminaire	Niveau/ Module	L
3200	11-12.06.2003	Les discriminations au travail	-	F
3112	24-25.06.2003	Prise de parole	2	F

Juillet 2003

Réf.	Date	Intitulé du cours/séminaire	Niveau/ Module	L
3163	14-15.07.2003	Versammlungen und Sitzungen effizient leiten – Diskussionen produktiv führen	-	L/A

12, rue du château L-5516 Remich Tél. 26 66 13-1 Fax : 23 69 93 52 e-mail : ifes@ifes.lu

Les cours se tiennent en langue luxembourgeoise (L), allemande (A) et française (F).



Ces séminaires sont soutenus par le Fonds Social Européen (FSE).





Formulaire d'inscription

Je soussigné(e) désire m'inscrire au séminaire suivant :

Date	Intitulé du séminaire	Référence

Nom Mme , M.

Prénom

Date de naissance Lieu de naissance

Nationalité

N° Matricule de la sécurité sociale

Profession

Adresse N° Rue

Code postal Localité

Téléphone / GSM e-mail

Nom de l'employeur

Adresse N° Rue

Code postal Localité

Téléphone e-mail Fax

Membre de l'OGB-L oui non

Je fais partie d'une délégation du personnel oui non

Je fais partie d'un comité mixte d'entreprise oui non

Délégué du personnel oui non

Délégué permanent oui non

Délégué à la sécurité oui non

Délégué à l'égalité oui non

Je demande au secrétariat de l'IFES :

de solliciter une dispense de service auprès de mon employeur

de me réserver une chambre de logement de m'inscrire au déjeuner



Prière de cocher la case correspondante

Veillez renvoyer le formulaire au secrétariat de l'IFES/OGB-L :

12 rue du château, L-5516 Remich Tél: 26 66 13-1 / Fax : 23 69 93 52 / e-mail : ifes@ifes.lu

Date Signature





An alle Busfahrer

EINLADUNG

Werte Kollegin, werter Kollege,

Seit der Unterzeichnung des Kollektivvertrags für die Busfahrer des Privatsektors am 4. Juni 2002, reißt der Strom an Reklamationen seitens der Busfahrer nicht ab. Tagtäglich wird das ACAL-Sekretariat mit Beschwerden befasst.

Nun sind genau die Probleme Realität geworden, vor denen der OGB•L-ACAL stets vor der Unterzeichnung des Kollektivvertrags gewarnt hat. Leider stießen unsere Bedenken damals sowohl bei der katholischen Gewerkschaft als auch beim Patronat auf taube Ohren. Sogar die Gewerbeinspektion ist der Meinung, der neue Kollektivvertrag werfe mehr Fragen auf, als er löse.

In Ihrer Vorstandssitzung der Busfahrer vom 2. März 2003, hat die ACAL beschlossen, in die Öffentlichkeit zu gehen und eine Dringlichkeitssitzung beim Arbeitgeberverband FLEAA zu beantragen. Siehe hierzu beiliegende Kopien.

Um uns auf die bevorstehende Sitzung bestens vorzubereiten organisiert der OGB•L-ACAL zwei Versammlungen, an zwei verschiedenen Daten und in geographisch unterschiedlichen Regionen des Landes.

Termin 1 :

Samstag, den 10. Mai 2003

in Senningen (bei Munsbach)

Hostellerie du Château
122-124, route de Trèves
L-6960 Senningen
T. 34 83 28

Beginn: 18.00 Uhr

Termin 2 :

Samstag, den 17. Mai 2003

in Gilsdorf (bei Diekirch)

Café-Restaurant „Du Pont“
15, rue Clairefontaine
L-9221 Gilsdorf
T. 80 36 73

Beginn: 18.00 Uhr

Tagesordnung (gültig für beide Sitzungen)

1. Begrüßung
2. Diskussion über den Kollektivvertrag
3. Aufstellung der gewerkschaftlichen Prioritäten
4. Sozialwahlen am 12. November 2003
5. Verschiedenes

Im Anschluss an die beiden Sitzungen lädt der OGB•L-ACAL alle Mitglieder und deren Lebensgefährte/in zu einem gemeinsamen Abendessen ein. Menü: Schinken, Pommes frites, Salat, Kaffee.

Anmeldungen werden im ACAL-Sekretariat (T. 26 02 14-1) bis zum 8. Mai 2003, respektive 15. Mai 2003 entgegengenommen.

Mett WALDBILLIG
Präsident der ACAL

Hubert HOLLERICH
Zentralsekretär OGB•L-ACAL

OGB•L-ACAL

38, route de Longwy – L-8080 Bertrange/Hellfent
Tél. : (+352) 26 02 14-1 – Fax : (+352) 26 02 14-33 – Mail : acal@ogb-l.lu

IMPRESSUM

Zeitung des OGB♦L

"Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg"

Verleger: OGB♦L "Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg"

Herausgeber für den OGB♦L : John Castegnaro

60, bd. J.F. Kennedy ♦ B.P. 149 ♦ L-4002 Esch/Alzette

Editeur responsable pour la Belgique :

Yvon Moinet ♦ FOY 13 B ♦ B-6600 Bastogne

INTERNET: <http://www.ogb-l.lu> / e-mail: ogb-l@ogb-l.lu

Tel.: 54 05 45-1 ♦ Fax: 54 16 20

Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar.

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor.

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.

La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes.

Chefredakteur: Chantal Boly - chantal.boly@ogb-l.lu

Koordination: Maguy Baasch - maguy.baasch@ogb-l.lu

Layout: James Vallad - james.vallad@ogb-l.lu

Druck ♦ Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Chambre des Employés Privés



Roger Melmer nommé directeur-adjoint

Lors sa réunion du 20 mars 2003, l'Assemblée Plénière de la CEPL a nommé Roger Melmer, directeur adjoint de la Chambre des Employés Privés. Il est responsable de l'Institut de Formation des Adultes de la CEPL.

Le nouveau comité de direction se compose désormais comme suit:

Directeur : Théo Wiltgen

Directeurs adjoints : Roger Melmer

Norbert Tremuth

OGB♦L Département des Immigrés Région Differdange / Rodange

Excursion à Bruges samedi, le 21 juin 2003

Programme :

Départ à 5h30 sur le parking du terrain de football de Niederkorn

Pause-café à Bierges

Visite de la ville de Bruges en chars à bancs

Déjeuner au Restaurant 13e Eeuwse Kelder

Menu: Bouchée à la reine / Rôti, sauce moutarde - salade mixte - pommes frites / Tarte aux pommes

Après-midi libre

Retour à Luxembourg vers 16h30 - 17h00

Repas du soir en commun à Wolwelange
(Jambon - Frites - Salade - Tarte - Café)

Frais de participation:
pour les membres et leurs conjoints :
70.- Euro / personne
pour non-membres : 95.- Euro / personne

Les inscriptions se font par versement d'un acompte de 30.- Euro / personne sur le compte bancaire BCEE no. LU 13 0019 6803 7345 6000 avec la mention "Excursion 21 juin 2003"

Dernier délai: 10 juin 2003

Renseignements supplémentaires:
Adolfo de Matteis : 021 273 581
Bernard Colussi : 25 50 21 22 / 021 622 690

Nouvelle adresse

du **Secrétariat commun CGT-L/LCGB**

et de l'**ASBL sidérurgie OGB♦L/LCGB**

40, Boulevard Napoléon 1er

L-2210 Luxembourg

Tél. 29 68 94-1

COMISSÃO DOS EX-MILITARES ALMOÇO-CONVIVIO

Caro compatriota ex-militar,

Como é do vosso conhecimento, a Comissão de ex-militares do Luxemburgo tem feito tudo para conseguir que o tempo de serviço militar seja contado para efeitos de reforma.

Vocês sabem como temos sido incansáveis. Em Lisboa, os trabalhos da Comissão intergovernamental continuam. Os Ministros e Secretários de Estado continuam a afirmar que a nossa luta é justa. Aquando da visita recente do Primeiro Ministro, Durão Barroso ao Luxemburgo, voltámos a insistir por intermédio do Primeiro-Ministro do Luxemburgo que colocou esta questão nas conversações que tiveram entre ambos. Continuamos atentos e a nossa luta vai continuar!

Com o objectivo de manter o convívio entre os ex-militares, a Comissão do Luxemburgo está a preparar a organização de um almoço-convívio destinado aos ex-militares e respectivas famílias.

A data e o local para a realização do almoço-convívio está ainda por definir, dependendo da vontade e disponibilidade dos participantes.

Pensamos no entanto que seria bom realizar esta iniciativa nos finais de Setembro, princípios de Outubro. Para prepararmos o programa, o local e mesmo para termos uma ideia do preço por cada participante, gostaríamos que preenchesse a ficha que está em baixo e a enviasses para a nossa morada (resposta a Manuel GOMES DA SILVA • 18, rue de Hédange • L-3480 SCHIFFLANGE até ao dia 30 de Abril).

PASSA A PALAVRA AOS TEUS COLEGAS

Eu, (nome) _____,

residente em _____

com o telefone _____, estou interessado em participar no almoço-convívio que venha a ser realizado pela Comissão dos Ex-Militares do Luxemburgo



Ouçã a



todas as 3as Feiras
entre as 19H00 e as 20H00
Programa "OS VOSSOS DIREITOS"

EDUARDO DIAS
esclarece ouvintes
sobre as leis sociais e do trabalho

Pode colocar as suas questões através do telefone 54 94 18
ou escreva para **Radio Amizade**
Programa "Os Vossos Direitos"
1, rue de l'Eau L-4130 ESCH/ALZETTE

CONFERENCE

LES IMMIGRES FACE AUX ELECTIONS SOCIALES

La Région Centre du Département des Immigrés de l'OGB♦L
avec la collaboration de la Chambre de Travail, de la Chambre des Employés Privés
du CLAE et de l'OGB♦L,

ont le plaisir d'inviter tous les intéressés à la conférence

Les Non-Luxembourgeois face aux élections sociales

qui aura lieu au
Casino Syndical de Bonnevoie
salle Joseph Junck
le vendredi, 23 mai 2003 à 18h30

Venez nombreuses et nombreux

"O Mundo do Trabalho"

TODOS OS SABADOS
entre as 9h30 e as 10h00

na **RADIO LATINA**
101.2 e 103.1 FM

Um programa da OGB♦L
para todos os trabalhadores
com o melhor da Música

Para estar bem informado sobre as realidades económicas
e sociais do Luxemburgo e da Europa

OUÇA AS NOSSAS EMISSÕES
FAÇA AS SUAS SUGESTÕES OU CRITICAS
LIGUE PARA O TELEFONE 1363

Radio Norte

RADIO INTERCULTURAL
103.9 FM

às Quartas-feiras
entre as 19H15 e as 20H00

"ASSIM É QUE NÓS NOS ENTENDEMOS "

António Ferreira em conversa com EDUARDO DIAS

Para informar e esclarecer os ouvintes
sobre as leis sociais e do trabalho

Se está de férias, boas férias !

Próximas emissões:
7 e 21 de Maio
4 de Junho

Se quer participar, telefone (80 45 15 ou 80 45 16)
ou escreva-nos!

Les Amis du 25 avril la CCPL et le CLAE

invitent

vernissage

La révolution des œillets vue par la presse

mercredi 23 avril 2003 à 18h30

salle d'exposition du CLAE
26, rue de Gasperich, Luxembourg

Une Exposition
sur la Révolution
de 1974 au Portugal
du 23 avril au 6 mai 2003,
du lundi au vendredi,
de 9h00 à 13h00
et de 14h00 à 18h00.
M. 00352 298586



Amis du 25 avril, asbl
B.P. 1388 - L-1018 Luxembourg
TEL. 41.22.44

SPRECHSTUNDEN / PERMANENCES

Secrétariats	Responsables	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Esch/Alzette L-4002 60, bd J.F. Kennedy Tél.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20	Antinori A.-M. Molitor Robert Lorang Yasmine	14.00 - 17.00 hrs	10.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.00 hrs		10.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.00 hrs	10.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.00 hrs
Differdange L-4620 4, rue E. Mark Tél.: 58 82 86 Fax: 58 34 56	Müller Gérard		09.00 - 12.00 hrs	14.00 - 17.00 hrs	15.00 - 18.00 hrs	
Dudelange L-3441 31, av. G.D. Charlotte Tél.: 51 50 05-1 Fax: 51 50 05-29	Clees Romain Manderscheid René	14.00 - 17.00 hrs	10.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.00 hrs	14.00 - 17.00 hrs	10.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.00 hrs	10.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.00 hrs
Luxembourg L-1490 19, rue d'Eprenay Tél.: 49 60 05-1 Fax: 48 69 49	Pereira Carlos Dias Eduardo Medvescek Jeff Jeblick Viviane		09.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.30 hrs		09.00 - 12.00 hrs 14.00 - 17.30 hrs	
Ettelbruck L-9052 6, rue Prince Jean Tél.: 81 90 01 Fax: 81 97 13	Arndt Frank	09.00 - 11.45 hrs (sur rdv)	08.00 - 11.45 hrs 13.00 - 16.00 hrs	13.00 - 17.00 hrs (sur rdv)	08.00 - 11.00 hrs	
Rodange L-4818 72, av. Dr. Gaasch Tél.: 50 73 86 Fax: 50 44 81	Racké Robert Müller Gérard Moinet Yvon		14.00 - 17.00 hrs	09.00 - 12.00 hrs		14.00 - 17.00 hrs
Grevenmacher L-6720 4, rue de l'Eglise Tél.: 75 80 35	Clees Romain			15.00 - 18.00 hrs		
Wiltz L-9557 2, rue Michel Rodange Tél.: 95 72 70	Arndt Frank				14.00 - 17.00 hrs	

PERMANENZE IN ITALIANO per pensioni, infortuni, malattia e prestazioni sociali varie

Lunedì	DUDELANGE	Maison Syndicale	Tél.: 51 50 05-22	14.00 - 16.00	
Lunedì	RODANGE	72, av. Dr. Gaasch	Tél.: 50 73 86	17.00 - 18.00	
Martedì	DIFFERDANGE	Maison Syndicale	Tél.: 58 82 86	14.00 - 17.30	
Martedì	WILTZ	2, rue Michel Rodange	Tél.: 95 72 70	14.30 - 18.00	
Mercoledì	ESCH	60, bld Kennedy	Tél.: 54 05 45-236	9.00 - 11.30	
Giovedì	LUXEMBOURG	19, rue d'Eprenay	Tél.: 49 60 05-205	9.00 - 11.30	14.00 - 17.30
Giovedì	ETTELBRUCK	6, rue Prince Jean	Tél.: 81 90 01	14.30 - 18.00	
Venerdì	ESCH	60, bld Kennedy	Tél.: 54 05 45-236	14.00 - 17.30	

SBA
Luxembourg
Tél.: 26 49 69-0

SPÉCIAL FRONTALIERS

Frontaliers français: * Centre Socioculturel (M.J.C.) (1^{er} étage)
31, rue Leclerc - B.P. 41 - F-57390 Audun-le-Tiche
Tél.: (0033) 3 82 50 32 50+
Fax: (0033) 3 82 50 32 53
email : ogbl@wanadoo.fr
Mardi et vendredi (vend. sur rdv): 14.00 - 18.00 hrs
Jeudi: 16.00 - 18.00 hrs
* 2, rue des Ecoles - F-57330 Volmerange-les-Mines
Tél.: (0033) 3 82 50 61 51
Lundi et jeudi : 15.30 - 17.00 hrs
* 8, rue du Cygne - F-57100 Thionville
(bureau de l'union locale CGT)
Tél.: (0033) 3 82 54 27 90
Mercredi: 14.00 - 17.00 hrs

Frontaliers belges: * 80, rue des Martyrs - B-6700 Arlon
Tél.: (0032) 63 23 00 50
Fax: (0032) 63 22 64 32
Jeudi: 09.00 - 12.00 hrs / Après-midi sur RDV
* FGTB rue des brasseurs, 8a - B-Bastogne
Tél.: (0032) 61 21 19 87
Samedi: 09.00 - 12.00 hrs

Deutsche Grenzgänger: * Burgweg 10 - D-54646 Bettingen
Wolfgang Schnarrbach
Tél.: (0049) 6527 - 12 79
Fax: (0049) 6527 - 93 38 61
E-Mail: W.Schnarrbach@T-Online.de

CONSULTATIONS EURES TRANSFRONTALIÈRES

Permanences des conseillers EURES
Sprechstunden der EURES-Berater



- de l'EURES PED:
Robert Racké à Rodange et à Arlon
- de l'EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat /
der EURES Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz
Romain Clees in Dülelingen und Grevenmacher
à Dudelange et à Grevenmacher

OGB-L - CMB

tous les **mercredis** et **vendredis** de 14.30 à 17.00 hrs
FGTB - 16A, rue des Usines - B-6791 Athus
Tél.: (GSM) 0032 0477 26 88 89

Syndicat Bâtiment / Permanencias "Construção"

OGB-L ETTTELBRUCK 6, rue Prince Jean Tél. 81 90 01
le jeudi de 14.30 à 18.00 hrs (ou sur rendez-vous)
Quinta-Feira 14h30 - 18h00

OGB-L WILTZ 2, rue Michel Rodange Tél. 95 72 70
le mardi de 14.30 à 18.00 hrs (ou sur rendez-vous)
Terça-Feira 14h30 - 18h00

Centrale Régionale Centre Nouveau service d'informations juridiques de l'OGB♦L

- ♦ Vous avez des problèmes de voisinage ?
- ♦ Vous avez un problème avec un contrat de vente relatif à du mobilier, ou d'un immeuble ?
- ♦ Vous avez un problème avec votre crédit ?
- ♦ Vous avez eu un accident de la route et vous ne savez pas à qui vous adresser ?
- ♦ Vous avez besoin d'informations juridiques en ce qui concerne les matières du droit civil, du droit pénal, du droit de famille, etc..?

N'hésitez pas à nous contacter :

Centrale régionale du Centre
19 rue d'Épernay à Luxembourg - tél.: 49 60 05-20

Déclarations d'impôts



Comme les années précédentes, l'OGB♦L vous propose un service gratuit pour compléter vos déclarations d'impôts.

Dans le but de faciliter notre organisation de rendez-vous et afin de vous éviter de longues attentes au téléphone, nous vous saurions gré de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous et de nous le retourner dans les meilleurs délais.

Demande de rendez-vous pour compléter des déclarations d'impôts

Nom: Prénom:.....

Adresse:.....

Localité: Pays:.....

Téléphone: privé: travail:.....

Date de naissance: marié(e)*: oui non

Nombre d'enfants:

Nombre des déclarations d'impôts:

Préférence pour le rendez-vous*: matin après-midi

Veillez me contacter avant de fixer un rendez-vous

* cocher la case correspondante



1er mai 2003

Pain, paix et liberté dans le monde !

Cette revendication de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) remonte aux années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Elle est aujourd'hui plus actuelle que jamais : les priorités et les espoirs que nourrissent l'Europe au lendemain des deux guerres mondiales se sont rapidement transformés en pures illusions. Du moins pour cette grande majorité de la population mondiale qui continue à subir des guerres meurtrières et à vivre dans la misère, la pauvreté et la faim malgré la création de l'ONU.

Les espoirs placés dans l'ONU n'ont ainsi pu être que partiellement réalisés. La guerre en Irak - une guerre menée en toute illégalité si l'on s'en réfère aux règles de l'ONU - a entraîné cette institution mondiale dans une grave crise, la reléguant en outre au rang d'institution mineure. Le rôle qui sera dévolu à l'ONU pour la période d'après-guerre en Irak reste lui aussi imprécis. De nombreux éléments donnent à penser que ce rôle restera secondaire. Il lui faudra recoller les morceaux abandonnés par d'autres pendant que les puissants, les "Alliés", reprendront à leur compte le pouvoir politique et économique.

"Plus jamais la guerre, mais la paix !" Cet objectif défini après 1945 et seule base correcte pour une redistribution équitable au niveau mondial de la richesse produite n'est-il, aujourd'hui aussi, rien de plus qu'un simple slogan ?

Mort et destruction

Cette guerre en Irak ne devait durer que quelques jours. Or, elle a duré plusieurs semaines, sans résultats vraiment concrets. Le bilan provisoire tient en ces mots : de nombreuses victimes et une destruction massive. En clair, une grande catastrophe humanitaire, qui comme à l'accoutumé, frappe des innocents. Dans ce cas précis, une population d'ailleurs bâillonnée, torturée et opprimée durant des décennies par un dictateur assassin alors que les hommes forts du régime menaient un grand train de vie - situation bien souvent soutenue ou tolérée par les puissances de ce monde. Nous avons déjà été appelés à apporter notre contri-

bution sous forme de dons. Nous le ferons pour la population dans le besoin, indépendamment du fait que des milliards de dollars ont été engloutis dans cette guerre meurtrière, que l'industrie de l'armement tourne à plein régime et que les grandes compagnies pétrolières sont déjà en train de se partager les réserves de pétrole irakiennes et de se féliciter des bénéfices qu'elles pensent en retirer. Du sang pour du pétrole : quelle est donc la valeur d'une vie humaine - que l'on soit civil, soldat ou journaliste tué au front ? Sans parler du silence qui entoure les dommages environnementaux durables.

La signification du 1er mai

Nous ne cessons de le répéter : commémoré depuis plus de cent ans, le 1er mai n'a rien perdu de son importance et de son sens. Chaque année, les raisons de le fêter sont nombreuses.

La participation massive de toutes les couches de la population - notamment des jeunes et des étudiants - aux manifestations en faveur de la paix a démontré que nous ne sommes pas indifférents, désintéressés ou égoïstes. Nous nous passionnons encore et toujours pour les causes justes. Ce n'est qu'à cette condition que le message sera entendu. Le 1er mai 2003 revêt dès lors une double signification malgré un contexte univoque.

Il s'agit certes, ce 1er mai, de manifester en faveur de la paix, de la justice et du progrès social. Mais il s'agit également de faire comprendre aux décideurs économiques et politiques que la dégradation de la conjoncture économique résultant de la guerre n'est pas une raison pour remettre en cause les acquis sociaux ou bloquer toute avancée sociale.



John Castegnaro
Président

“ Ensemble, assurons l'avenir ”

L'inutilité de la guerre en Irak, et le fait qu'elle s'est prolongée, ont durement affecté l'économie mondiale. En conséquence, la Commission européenne a revu à la baisse ses prévisions économiques pour l'année en cours. La croissance de 2 % prévue pour le Luxembourg a été ramenée à 1,1 %, et l'inflation enregistre une légère tendance à la hausse.

Voilà de quoi alimenter les discours alarmistes tenus par certains. Le ton des négociations en cours au sein de la Tripartite risque de se durcir, tout comme il pourrait s'avérer plus difficile de parvenir à un consensus autour du maintien et du renouvellement de la Loi PAN de 1999. L'OGB♦L et les autres syndicats devront lutter contre toute tendance visant à les mettre sur la défensive. Et cela également parce que les signaux politiques en provenance de l'UE, de la Commission européenne et des divers Conseils des ministres restent orientés vers la privatisation des systèmes sociaux et des services publics. Dans la plupart des pays de l'UE, des systèmes sociaux efficaces sont mis à mal ; les manifestations et les grèves syndicales se multiplient en France, en Italie et - de plus en plus - en Allemagne aussi. Lorsque la guerre en Irak sera terminée, le démantèlement important des acquis sociaux pratiqué dans ce pays sera ressenti au quotidien et ravivera l'opposition syndicale. Cela est nécessaire et a également valeur d'avertissement pour tous ceux qui, dans nos régions, veulent copier la politique de démantèlement et de dérégulation menée par d'autres.

Le tabou du temps de travail enfin levé

Notre Tripartite a enfin débattu de la réduction du temps de travail comme moyen de lutte contre le chômage. Ce que le ministre d'Etat M. Juncker présentait comme un concept du gouvernement (qu'en dira le DP ?) n'est ni plus ni moins qu'un élément d'une revendication syndicale formulée depuis des années en faveur d'une réduction du temps de travail. Lorsqu'il y a quelques semaines, l'OGB♦L a renouvelé sa revendication en faveur de la semaine des 35 heures - notamment au vu de la difficile conjoncture économique et de la progression du chômage - le sujet a une fois de plus été déclaré tabou par le monde politique et le patronat. Nous saluons naturellement l'intervention du gouvernement - elle n'arrive pas trop tard - et voyons une fois de plus notre position confirmée. Mais tout n'est pas encore acquis et la résistance sera de taille.

L'important conflit qui se profile dans le secteur hospitalier a entre autres pour toile de fond l'organisation du temps de travail pour les collaborateurs plus âgés. Cette organisation doit permettre de réduire les risques de maladie et d'invalidité et de créer des emplois. Il s'agit là, selon la loi PAN, d'une tâche et d'une responsabilité essentielles des partenaires sociaux dans le cadre des conventions collectives. La solution trouvée se heurte aujourd'hui à l'entêtement de certains directeurs et membres anonymes du conseil d'administration.

Mais d'autres tabous restent encore à briser. Le blocage politique des réformes est énorme et les syndicats, leurs membres et leurs militants attendent la nouvelle loi sur les conventions collectives, la modernisation de la loi sur les comités et la cogestion, la réforme de l'inspection du travail et, partant, plus de démocratie dans les entreprises, plus de droits et plus de protection pour les délégués du personnel.

La manifestation du 1er mai 2003 à Dudelange est essentielle et incontournable. C'est pourquoi nous nous devons d'y participer massivement.





Deutsche Grenzgänger: DOPPELBESTEUERUNG UND KEIN ENDE!

Nach den bekannten Doppelbesteuerungsproblemen für die Berufskraftfahrer, hat das deutsche Finanzamt nun auch andere Grenzgänger im Visier. Wenn ein Arbeitnehmer, der seinen Wohnsitz in Deutschland hat, jeden Tag nach Luxemburg zu seiner Arbeitsstelle fährt, und diese Arbeitsstelle eine Fabrik ist, dann hat dieser Arbeitnehmer keine Probleme mit dem Finanzamt.

Handelt es sich aber bei seiner Arbeitsstelle um einen Handwerksbetrieb oder um eine Baufirma, so macht die Finanzbehörde schon einige Probleme. Es gibt jedoch eine Gesetzgebung in Europa und es sollte nicht jeder machen können, was er will. Diese Gesetzgebung ist das Doppelbesteuerungsabkommen vom 23. August 1958, sowie das Schlussprotokoll vom 15. Juni 1973.

In diesem Gesetz steht im Artikel 10:

Absatz (1): bezieht eine natürliche Person mit Wohnsitz in einem der Vertragsstaaten Einkünfte aus nicht-selbstständiger Arbeit, so hat der andere Staat das Besteuerungsrecht für diese Einkünfte, wenn die Arbeit in dem anderen Staat ausgeübt wird oder worden ist.

Absatz (2): Abweichend von Absatz 1 können Einkünfte aus nichtselbstständiger Arbeit nur in dem Vertragsstaate besteuert werden, in dem der Arbeitnehmer seinen Wohnsitz hat, wenn dieser Arbeitnehmer

- 1. sich vorübergehend, zusammen nicht mehr als 183 Tage im Lauf eines Kalenderjahres, in dem anderen Staat aufhält,*
- 2. für seine während dieser Zeit ausgeübte Tätigkeit von einem Arbeitgeber entlohnt wird, der seinen Wohnsitz nicht in dem anderen Staat hat und*
- 3. für seine Tätigkeit nicht zu Lasten einer in dem anderen Staate befindlichen Betriebsstätte oder ständigen Einrichtung des Arbeitgebers entlohnt wird.*

Dieses Abkommen ist bis zu dem heutigen Tage nicht abgeändert und es hat immer noch Gesetzeskraft, auch wenn viele Finanzbehörden dies nicht wahrhaben wollen.

Kann in Deutschland jetzt bereits eine Behörde ihre eigenen Gesetze machen oder haben die internationalen Abkommen noch Gültigkeit?

Oder meinen die Finanzbehörden das Abkommen vom 27.-29. August 2001 (Ast I/01-Top 3.3), welches ab 2002 für alle Berufskraftfahrer mit Firmensitz in Luxemburg und im internationalen Fernverkehr tätig ist? Dieses Abkommen regelt die Besteuerung der Grenzgänger nach Fahrten in Luxemburg, Fahrten in Deutschland und in anderen EU Staaten.

Im Abkommen steht für Berufskraftfahrer, die sich im oder am Fahrzeug aufhalten folgender Text:

"Das Fahrzeug ist ihre regelmäßige Arbeitsstätte. Der Ort der Arbeitsausübung des Berufskraftfahrers bestimmt sich nach dem jeweiligen Aufenthalts- bzw. Fortbewegungsort des Fahrzeugs. Der auf Fahrten in Deutschland und anderen EU-Ländern entfallende Arbeitslohn unterliegt daher dem deutschen Besteuerungsrecht. Der auf Fahrten in Luxemburg entfallende Arbeitslohn unterliegt jedoch dem luxemburgischen Besteuerungsrecht.

Im Fall einer Teilanwesenheit des Berufskraftfahrers an einem Tag in Luxemburg ist eine zeitanteilige Aufteilung im Verhältnis der tatsächlichen Anwesenheitsdauer zur vereinbarten Arbeitszeit vorzunehmen.

Löhne und Gehälter, die zum Beispiel auf Urlaubs- und Krankheitstage des Arbeitnehmers entfallen, sind dagegen nur im Wohnsitzstaat des Arbeitnehmers, hier also Deutschland, zu versteuern."

Dieses Abkommen wurde nach langen Gesprächen zwischen dem Bundesfinanzministerium Deutschland und dem Finanzministerium Luxemburg, nur für die Berufskraftfahrer, am 27.-29. August 2001 unterzeichnet und setzt das Abkommen von 1958/1973 außer Kraft.

Die Grenzgänger haben ein Recht auf faire Behandlung seitens der Finanzbehörden und es darf kein Grenzgänger mit Verwaltungsdeutsch verunsichert werden.

Der OGB♦L wird seine Mitglieder und alle Grenzgänger in dieser Angelegenheit gerne beraten und sichert seine Unterstützung zu. Für Fragen und Probleme stehen in allen OGB♦L Büros in Luxemburg sowie im Büro des DGB in Trier, kompetente Berater zur Verfügung unserer Mitglieder.

Die Grenzgänger mussten lange Jahre in Luxemburg für ihre Rechte kämpfen und nun werden die deutschen Grenzgänger von ihrem Wohnsitzstaat benachteiligt.

Der Grenzgänger ist in der Region, in der wir leben, nicht mehr weg zu denken und die Zahl von über 20000 deutscher Grenzgängern, die jeden Tag nach Luxemburg fahren, um ihre Familien zu ernähren, sind ein sehr großer Wirtschaftsfaktor für diese Region und für das ganze Grenzgebiet.

Die OGB♦L Grenzgängersektion hat in den vergangenen 25 Jahren Vieles in Luxemburg für die Gleichstellung der Arbeitnehmer in der Steuer-, Sozial- und Arbeitsgesetzgebung erreicht. Müssen wir jetzt in unserem Wohnsitzland für eine gerechte Behandlung bei den Behörden kämpfen?

Assemblées générales des sections C.M.B. et P.M.E. des frontaliers belges



Les 4 et 11 avril dernier, les deux sections ont tenu leur assemblée générale devant une assistance très intéressée de plus de 200 personnes.

À Athus ...

... le Président Jean-Claude Trentecuisse a rappelé dans son allocution d'ouverture l'histoire de la sidérurgie luxembourgeoise au sein de l'ARBED, et la situation actuelle au sein du groupe ARCELOR. Actuellement, les sites luxembourgeois ne sont pas encore touchés par les restructurations que le groupe ARCELOR veut imposer en EUROPE, que du contraire dit-il, actuellement, ARCELOR Luxembourg continue à embaucher du personnel. Néanmoins, vu la situation et que les choses peuvent changer très vite, il lança un appel à tous les sidérurgistes pour témoigner leur solidarité et de participer massivement à la manifestation du 25 avril prochain devant le siège du groupe ARCELOR à Luxembourg.

Ensuite, les rapports financiers et d'activité de la section furent présentés respectivement par Jean Génio et Yvon Bonmariage. L'orateur du jour, René Pizzaferrri s'est dit outré de la façon dont les Etats-Unis ont engagé la guerre en Irak, d'autant plus que celle-ci est illégale et n'a reçu l'aval de personne. En outre, il retraça les différents combats menés par l'OGB♦L, et les résultats encourageants obtenus dans les différents dossiers.

À Bastogne ...

... le Président Yvon Moinet fit part plus particulièrement des problématiques transfrontalières et notamment de l'entrevue que l'OGB♦L a eu fin février 2003 au Ministère de la Famille en compagnie de la Ministre Mme Marie-Josée Jacobs, du Président de la CNPF M. Michel Neyens et du Président du Fonds National de Solidarité M. Jaeger.



Il y fut notamment question des allocations différentielles des travailleurs frontaliers, et où une réponse encourageante nous a été accordée en ce sens que la CNPF deviendrait bientôt la seule caisse d'allocations familiales compétente pour les travailleurs frontaliers.

Le forfait d'éducation a également été abordé, car l'OGB♦L est convaincu qu'il existe actuellement des dizaines de familles dans la Province du Luxembourg qui pourraient prétendre et bénéficier de ce forfait.



Ensuite, les rapports financiers et d'activité de la section furent présentés respectivement par Jacques Delacollette et Jean-Claude Bernardini.

L'orateur du jour, Nico Clement, aborda le thème irakien en déclarant haut et fort l'absurdité de cette guerre et l'irrésolution du Gouvernement luxembourgeois face à cet événement.

Il retraça également tous les résultats obtenus au cours des douze derniers mois grâce à la mobilisation et la solidarité de tous les membres et militants de l'OGB♦L.

Nous citerons à ce sujet, la réforme sur l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle ; la nouvelle loi concernant la durée de travail dans le secteur de l'HORECA ; le projet de loi sur le Stress au travail etc.....

Enfin, dans les deux assemblées générales, un appel à la mobilisation fut lancé aux assemblées de participer massivement à la manifestation interrégionale du 1er mai 2003 qui aura lieu à DUDELANGE.

Yvon Moinet



Chienne de Vie



PAS SI ÉGOÏSTE QUE ÇA ...!

Les travailleurs frontaliers français ont été et sont encore considérés à l'heure actuelle comme des privilégiés. Privilégiés pour leurs compatriotes puisque ces derniers estiment et pensent qu'ils ont déserté leur pays de résidence pour aller travailler au Luxembourg uniquement pour le salaire.

En premier lieu, la région Lorraine ne peut pas offrir un emploi à ces 55.000 frontaliers qui passent quotidiennement la frontière pour se rendre au Luxembourg. En second lieu, la différence entre le SMIC français et le salaire social minimum luxembourgeois étant d'environ 170 euro, cet écart n'explique pas à lui seul le phénomène frontalier au Grand-Duché.

Côté luxembourgeois, certaines personnes ont aussi tendance à penser que les travailleurs frontaliers ne viennent au Grand-Duché que pour gagner de l'argent, et rentrer chaque jour dans leur "chez soi", satisfait d'avoir "pomper" les caisses luxembourgeoises.

Cette "photographie" du travailleur frontalier a timidement évolué ces dernières années. Mais les "irréductibles", encore trop nombreux, qui pensaient encore en ce sens, ont dû être fort surpris des résultats de l'enquête réalisée par le STATEC en 2002 sur le travailleur frontalier.

Il se dégage de cette enquête que le travailleur frontalier dépense au Luxembourg en moyenne par jour ouvrable, 35 euro, ce qui représente pour l'économie du Grand-Duché un apport de 800 millions d'euro annuellement, dont 427,2 millions d'euro pour les frontaliers français.

Et ajouter à cela, les centaines de millions d'euro qui sont injectés par ces mêmes travailleurs frontaliers dans l'économie de leur région, de leur pays de résidence, Finalement, pas si égoïste que ça, les travailleurs frontaliers français...!

Philippe Manenti

CHANGEMENT d'ADRESSE et/ou d'EMPLOYEUR

Il est important de communiquer vos changements d'adresse, de patron, non seulement à la commune, à l'employeur, à vos établissements financiers, au Centre Commun de la Sécurité Sociale (Département Affiliation), à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste, mais également à votre syndicat.

Avis de changement à découper et à envoyer à l'OGB•L, Monsieur Albert Hirtz - B.p. 149 - L-4002 Esch/Alzette ou à faxer au (+352) 54 16 20

Nom et prénom: Matricule de Sécurité Sociale:.....

Matricule OGB•L: Date de naissance:.....

CHANGEMENT D'ADRESSE

Anciennement:

Rue et numéro

Code postal..... Localité

Actuellement:

Rue et numéro

Code postal..... Localité

CHANGEMENT D'EMPLOYEUR

Anciennement:.....

Actuellement:.....



SUMMER-CROISIERE

Wort

TELECRAN



MISTRAL****



Erny Delosch, Peter Petrel, Fausti, Ernie Hammes, Fritz Hartert, Al Lenners, Ander Hirt

Baltische Metropolen vom 24.08.- 31.08.

Kiel - Visby - Stockholm - Tallin -
St.Petersburg - Kopenhagen - Kiel

oder

Norwegische Fjorde vom 31.08.- 07.09.

jeweils 8 Tage

ab **1315 €**/Erwachsenen

260 € (Kinder 2-17 Jahre)

Beide Reisen können auch kombiniert werden.

Leistungen: Abholdienst von Zuhause, Busreise Luxemburg-Kiel-Luxemburg, 8- oder
15-tägige Kreuzfahrt mit VIP Trinkgelder und Extra-Unterhaltungsprogramm.



Voyages ATOL



City Center **VOYAGES FLAMMANG**

1, rue du Commerce • L-3450 Dudelange • Tel.: 52 52 80 • Fax: 52 52 88

e-mail: dudelange@flammang.lu

LE MOT MYSTÉRIEUX

HI-HAN	▼	ATTACHIONS	▼	TRANSPORT	▼	MARIAGE	▼	ÉTEINTS
TRAVAIL PAR ROTATION		CRI À MADRID		MAIGRE		PREMIÈRE PAGE		
				1				
VIN ESPAGNOL	▶	6					4	
BORDURE DE MARINE			5					ARBRE
GUIDER	▶					BRANCHÉ	▶▼	
SOUS MI						ACCÈS DE RAGE		
		PRISE	▶			▼		
		BRONZÉS						
NOTE	▶	▼	LIMPIDITÉ	▶				RÉPÉTITION
NATION			TERRE AU MOYEN ÂGE					
	▶	8		GUISE	▶	9	▼	AIGRIS
				DÉCONTRACTÉ				
TÊTE	CALMES	▶		▼				▼
	DÉRAPA							
	▼				VIEUX BOUCLIER	▶	3	
PLANTE À FLEURS JAUNES	▶				2	ALLIAGE	▶	
THÉÂTRE						DÉMONSTRATIF		
		10			SON PERÇANT	▶▼		7
AGAMES	▶							

A gagner:

1^{er} prix : 1 réveil électrique

2^e prix : 1 radio

3^e prix : 1 calculatrice

Tous les membres de l'OGB♦L, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 mai 2003 à :

OGB♦L

Service Information et Presse

B.P. 149

L-4002 Esch/Alzette

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort.

Le mot mystérieux et les noms des trois gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix peuvent être retirés à la Centrale de l'OGB♦L à Esch/Alzette (bd. Kennedy) auprès de M. Albert Hirtz.

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

IV/83 © HACHEL INT

E	L	T	S					
O	C	E	A	N	A	U	T	E
H	U	M	E	C	T	E	S	
C	A	R	I	T	E	L	S	
P	O	N	S	R	E	A		
A	P	P	E	L	A	I	I	
A	E	R	A	N	A			
E	T	E	V	A	I	F		
O	N	D	O	I	E	R	A	
L	I	A	N	G	L	E	S	
R	O	B	L	U	T			
G	E	L	P	E	S	T	E	
S	E	M	I	S	E	S		

10

ERREURS
FEHLER
DIFFERENCES
DIFERENCIAS

Découvrez les 10 différences qui existent entre les deux dessins

Tell the 10 differences between the two drawings

Encuentra las 10 diferencias que existen entre los dos cuadros

Die zwei Bilder unterscheiden sich in 10 Punkten. Welche ?



03/2003 - Solution : ENSEMBLIER

Noël Alain, Messancy (B), 1^{er} prix
Venditti Pierre, Volmerange-les-Mines (F), 2^{ème} prix
De Moreau Armand, Bettembourg (L), 3^{ème} prix



KREUZWORTRÄTSEL

Kugelspiel, Dornring	altes, vormalig	gleich, einseitig	Feenpflanze	engl. Frauenkornname	von gelblicher Färbung	Unterschied	japanisches Schriftzeichen	alt. Schachspieler (Häufig)	engl. Männerkornname
				einfache Rechenaufgabe		8			
schlagen			10	Epidemie	Wald				
spanischer Artikel		7	Schachspieler	Schachwein	5		arabisches Wort	6	elektronisch, Datenübertrag
Karnevalsmaske	deklarieren					1	Schülergericht im MA		Heilpflanze
			Monstrosität		Kauwerkzeug		unabhängig		
			Meine Brücke	erste Buchtitel					2
ital. Goldenes Zeitalter	sehr feucht, feucht	folglich (letzt)	US-Filmstar (Martin)	4			unserer Kleiderstreich	Abb.: Stockclub	
Einflucht					erste Generalassistentin der UNO		Fortsetzung		
			Titel des Autors Ambler		Stapelkassette (Sport)			starker Zweig	
Karnevalsgesicht		9	Sebatnacht			3		Abb.: Cardina	
hochverursachendes Wasser				manch. Universitätsstadt			Anstreich		

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Die Buchstaben der Felder 1 bis 10 ergeben das Lösungswort.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis 1 elektrischer Wecker
- 2. Preis 1 Radio
- 3. Preis 1 Rechenmaschine

Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGB♦L Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. Mai 2003 an:

OGB♦L-Pressabteilung
Postfach 149
L-4002 Esch/Alzette

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

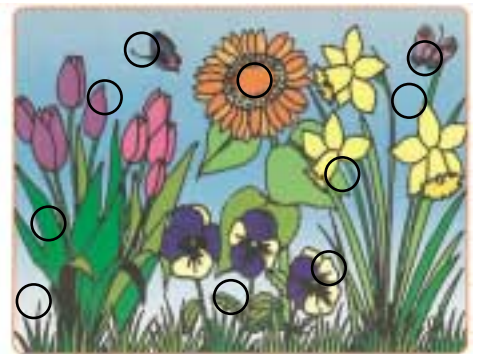
Auflösung und Namen der drei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Gewinne können in der Escher OGB♦L Zentrale (Boulevard Kennedy) bei Albert Hirtz abgeholt werden.

10

ERREURS
 FEHLER
 DIFFERENCES
 DIFERENCIAS

SOLUTION
 AUFLÖSUNG
 ANSWER
 SOLUCIÓN



NARZISSE

03/2003 Lösung Kreuzworträtsel: NARZISSE

Hamilus Maxie, Oberkorn
Carnera Michel, Wasserbillig
Steffen Anne, Luxemburg

1. Preis
 2. Preis
 3. Preis



C.G.T.

OGB♦L - FNCTTFEL - FLTL

I. MEE 2003

je 03-2003

Regionalfeier-Veianen

10h00 Rendez-vous Grand-rue Hôtel Oranienburg

10h15 Départ du cortège

10h45 Allocutions au Centre culturel Larei

11h45 Concert-apéro du Big Music Band de l'OGB♦L